



VILLE DE
SAINT-LAURENT-
DU-VAR
CONSEIL MUNICIPAL
DU
13 MARS 2024

Approuvé le **10 AVR 2024**

<u>Président</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
	

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

SÉANCE DU 13 MARS 2024 – 17 h 30 –

Étaient présents :

M.	Joseph SEGURA	Maire
Mme	Brigitte LIZEE-JUAN	Adjoint
Mme	Danielle HEBERT	Adjoint
M.	Gilles ALLARI	Adjoint
Mme	Nathalie FRANQUELIN	Adjoint
M.	Jean-Pierre BERNARD	Adjoint
Mme	Mary-Claude BAUZIT	Adjoint
M.	Marcel VAÏANI	Adjoint
Mme	Marie-Paule GALEA	Adjoint
M.	Éric BONFILS	Adjoint
Mme	Andrée NAVARRO-GUILLOT	Conseiller municipal
M.	Bernard GIRARDOT	Conseiller municipal
Mme	Juliette BARALE	Conseiller municipal
M.	Jean-Pierre PAUSELLI	Conseiller municipal
M.	Michel ELBAZ	Conseiller municipal
Mme	Pierrette CHARLIER	Conseiller municipal
Mme	Florence ESPANOL	Conseiller municipal
M.	Christian RADIGALES	Conseiller municipal
Mme	Corinne NESONSON	Conseiller municipal
Mme	Vanessa GUERRIER-BUISINE	Conseiller municipal
M.	Yoann SUAU	Conseiller municipal
M.	Ludovic GALLUCCIO	Conseiller municipal
Mme	Laurie MORETTO ALLEGRET	Conseiller municipal
Mme	Alexandra DEY	Conseiller municipal
M.	Raphaël PALAYER	Conseiller municipal
Mme	Marie-France CORVEST	Conseiller municipal
M.	Patrick VILLARDRY	Conseiller municipal
M.	Marc ORSATTI	Conseiller municipal
Mme	Astrid RAMELLA-VICENTE	Conseiller municipal
Mme	Sandrine BELOT	Conseiller municipal
Mme	Patricia CANESTRIER	Conseiller municipal

Absents excusés, ont donné pouvoir :

M.	Thomas BERETTONI	à M. SEGURA
M.	Christophe DOMINICI	à Mme HEBERT
Mme	Priscilla HALIOUA	à M. GALLUCCIO
M.	Marc MOSCHETTI	à M. VILLARDRY

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 13 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2023	5
1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 24 NOVEMBRE 2023 AU 02 FEVRIER 2024	9
2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024	10
3. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP 170 - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT	29
4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES	32
5. NOUVELLE ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....	34
6. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS.....	37
7. ACTUALISATION DES MODALITÉS FIXANT LA GESTION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS	38
8. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DES RISQUES PRÉVOYANCE ET SANTE DES AGENTS	39

9. **ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 41**
10. **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 42**
11. **CESSION DE DROITS D'AUTEUR PAR MADAME FLORIANE MORACA POUR L'EXPLOITATION D'UN LOGO EN LIEN AVEC L'APICULTURE 49**
12. **APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE NCA POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 51**
13. **CESSION DU LOT 2 DE L'IMMEUBLE LA ROTONDE SIS 440 ROUTE DE LA GARE ET CADASTRÉ SECTION AM N°224 AU BENEFICE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR (NCA) 55**
14. **BAIL A CONSTRUCTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR ET LA SOCIÉTÉ ALL IN GROUP POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE PADEL 56**
15. **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT: FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE ATTRIBUE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET L'ETAT - SECTION INVESTISSEMENT
..... 59**
16. **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT: FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE ATTRIBUE PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES ALPES-MARITIMES - SECTION FONCTIONNEMENT.....60**
17. **MODIFICATION DU PERIMETRE DES SECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 202460**
18. **RECONDUCTION PAR AVENANT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CITES EDUCATIVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 61**

**CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-LAURENT-DU-VAR**

Séance du mercredi 13 mars 2024

La séance est ouverte à 17 h 30
sous la présidence de Monsieur Joseph Ségura, Maire,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs les élus, si vous voulez bien prendre place, Mesdames et Messieurs du public également, nous ouvrons la séance de ce Conseil municipal.

Je vous souhaite la bienvenue à ce premier conseil du premier trimestre de 2024. Avant de rentrer dans le fond du sujet, je vais demander à Nathalie Franquelin de procéder à l'appel, s'il vous plaît.

Madame Franquelin procède à l'appel.

Tout le monde est présent, les absents sont excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LE MAIRE.- Je désigne le secrétaire de séance : Raphaël Palayer qui, au moment d'une délibération, aura un mouvement à faire.

Monsieur Raphaël Palayer est désigné secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Avant d'approuver le procès-verbal, ou pas, deux informations :

- Une coquille s'est glissé dans la délibération n° 3 « Autorisation de programme et crédits de paiement A/C 170 - aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont » ; en effet, dans le tableau, il faut lire « CP1 2024 et CP2 2025 » et non 2024 ; c'est une petite coquille sur l'année.
- Le plan annexé à la délibération n° 14 relative au bail à construction entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la société All In Group pour la construction d'un complexe sportif de padel, dont nous allons délibérer ensemble, comporte une petite erreur. Le plan modifié a été déposé sur vos tables.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2023

M. LE MAIRE.- Concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2023, avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

Le procès-verbal du 6 décembre 2023, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, je vous demande de prendre date pour le prochain conseil municipal où nous voterons le budget : le 10 avril 2024 à 17 h 30.

Madame, Messieurs les membres du Conseil, Mesdames et Messieurs du public, je vous souhaite naturellement la bienvenue, puisque c'est la première fois que nous nous voyons depuis la nouvelle année 2024.

Permettez-moi de débiter cette séance du Conseil municipal par un moment solennel envers ceux qui nous ont quittés récemment. En effet, ces derniers jours notre communauté laurentine a été endeuillée par le départ de personnes qui ont marqué nos vies de leur présence, de leur engagement ou simplement de leur sourire. Je pense notamment aux grands-mères de Thomas Berettoni et Priscilla Halioua, au beau-père de Nathalie Franquelin, je pense aussi à Marie Greco, la sœur de Jeanne, ancienne policière municipale dans notre commune, à la famille de Gigi, morte sous les coups de son compagnon du Val Fleury à Cagnes-sur-Mer.

Leur absence laisse un vide que rien ne pourra combler et leur souvenir restera gravé dans nos cœurs à jamais. En ce moment de recueillement, je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire. Merci.

Il est observé une minute de silence.

Avant de plonger dans les débats et les décisions importantes qui nous attendent, permettez-moi de partager quelques réflexions.

Depuis maintenant quatre ans, le monde a dû faire face au Covid et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'État le plus nucléarisé du monde ; le réchauffement climatique se matérialise par des températures records, ce qui le rend palpable ; la France a subi les émeutes du début de l'été 2023 et, depuis le début de l'année 2024, une crise du logement sans précédent à laquelle s'ajoute un pouvoir d'achat en berne ; enfin, le mouvement de grogne des agriculteurs a connu son point d'orgue ces derniers jours.

Le Proche-Orient est en feu depuis l'innommable attaque du Hamas le 7 octobre 2023. La menace du terrorisme islamiste est plus présente que jamais dans notre pays.

Dans notre pays, l'atmosphère politique est difficile, polluée notamment par un populisme d'extrême gauche très agressif dans les mots et un Rassemblement national qui surfe sur la vague du mécontentement.

Dans nos collectivités, l'effet de ces crises a d'indéniables répercussions, vous le verrez dans le cadre de la présentation de notre débat d'orientation budgétaire.

Dans ces conditions objectives, garder confiance en l'avenir est un défi auquel nous devons répondre. C'est néanmoins possible, car la société dans laquelle nous vivons ne se résume pas aux faits énumérés peu avant. Ces problématiques dramatiques existent, comme bien d'autres, on pourrait sans peine prolonger la liste, mais le but de mon propos de ce soir est de garder espoir, de faire corps pour ne rien céder aux analyses catastrophiques que les chaînes d'informations, relayées par les réseaux sociaux, diffusent à jet continu.

Prédire une crise sanitaire, économique, sociale ou écologique, c'est forcément faire preuve de réalisme et de sagesse. C'est facile, on gagne à tous les coups ! Oui, mais non ! Non, car si les livres catastrophiques sont parmi les plus vendus, si les romans, les films ou les séries despotiques sont les plus frappants, leurs prédictions se relèvent rarement justes. Le marché de la peur et le « c'était mieux avant » prospèrent parce qu'une offre de pessimisme rencontre une demande fournie, mais je préfère, à ce commerce de la peur, faire montre de lucidité.

La lucidité, c'est de reconnaître que la Russie veut déstabiliser l'Occident et que nous sommes en conflit avec cet État.

La lucidité, c'est comprendre que l'islamisme est l'ennemi mortel de notre civilisation de liberté.

(Arrivée de Mme Ramella-Vicente)

La lucidité, c'est d'accepter que le réchauffement climatique soit un processus déjà avancé et que les efforts que nous faisons pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, bien avérés, ne soient pas encore suffisants pour stopper une évolution qui commence à poser des problèmes complexes.

La lucidité, c'est admettre que la plupart des pays européens et anglo-saxons font face à des défis scientifiques, sécuritaires, industriels, éducatifs, migratoires et sociaux que certains pays, dont la France, ont du mal à relever.

En fait, si l'on est capable de prendre un recul historique et d'analyser ces sujets à froid, on perçoit aussi des promesses d'avenir extraordinaires et j'ai aujourd'hui envie de m'y attarder.

Il est ainsi parfaitement possible qu'en 2050 (2050 !), la démocratie soit étendue, que le travail soit moins pénible, qu'une large partie de la population vive 100 ans en bonne santé et que l'humanité ait freiné le réchauffement climatique et atténué ses conséquences. J'ose même le scander : non seulement ces hypothèses sont plausibles, mais ce sont les plus probables.

Ce scénario positif est raisonnablement envisageable. Pourtant, vous verrez peu de gens le défendre sur les principales chaînes, mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'un complot ; cela n'a rien à voir. Simplement, l'organisation médiatique et démocratique est structurée de telle façon que la voix des annonceurs du déclin et des effondrements porte davantage que celle des rationalistes et l'émergence des réseaux sociaux a accentué le biais.

Le sujet ce soir n'est pas d'opposer l'optimisme au pessimisme ; aucune de ces deux catégories de pensée n'est pertinente ; elles traduisent une forme d'humeur. Il ne s'agit pas non plus de défendre une majorité ou un gouvernement en place, mais encore faut-il que les critiques de certaines oppositions soient fondées et qu'elles ne dirigent pas vers une paranoïa qui alimente un sentiment d'angoisse exagéré. À petites doses, la peur stimule l'action et à haute dose, elle paralyse et tétanise la société.

Nous sommes malheureusement là, justement, parce que l'image du monde qui nous est renvoyée par les médias et Internet, ainsi que par certains politiques, est

excessivement négative. Les trois questions fondamentales qui nous sont posées sont les suivantes :

- Est-il raisonnablement possible d'avoir confiance en l'avenir ?
- Sommes-nous en mesure d'apporter ensemble des réponses aux défis difficiles qui sont devant nous ?
- Nos enfants et petits-enfants peuvent-ils connaître un monde meilleur que le nôtre ?

À ces trois questions, je suis heureux de vous dire « Oui, j'y crois, qui plus est si l'on vit dans un pays occidental ». À force de nous dévaloriser collectivement, nous avons oublié ce dont nous étions capables. En effet, ces trois dernières années qui nous ont vus affronter la pandémie la plus grave depuis un siècle, la première guerre sur le sol européen depuis 80 ans et sur fond de menaces terroristes chroniques ont montré que nous disposons de ressorts insoupçonnés. Presque toujours, nous sous-estimons notre aptitude à affronter les problèmes et à trouver des solutions. Si le marché de la peur a tendance à croître, je souhaite et je veux qu'à Saint-Laurent-du-Var, nous entrions en Résistance pour continuer à avancer tous ensemble pour le bien-être de nos concitoyens.

Ainsi, nous continuons à travailler avec détermination pour le bien-être des Laurentines et des Laurentins. Notre engagement envers la transparence, l'efficacité et l'innovation guide chacune de nos actions. Saint-Laurent-du-Var évolue et se transforme et nous sommes témoins de l'émergence de projets urbains novateurs. Nous œuvrons pour une ville plus verte, plus durable et plus attractive. Les espaces publics, les infrastructures et la qualité de vie de nos citoyens demeurent au cœur de nos préoccupations, vous le verrez avec la programmation de l'aménagement d'un parc de jardins familiaux et d'une aire de stationnement corniche d'Agrimont ou avec la création du jardin des Rascas que nous allons inaugurer très prochainement.

La cohésion sociale reste une priorité majeure. Nous continuons à promouvoir des politiques inclusives qui valorisent la diversité de notre population. Les initiatives visant à renforcer le lien social et à soutenir les plus vulnérables demeurent les axes essentiels de notre action municipale. Je prendrai pour exemple les petits-déjeuners à l'école, action plébiscitée que nous reconduisons pour la troisième année consécutive, ou encore la création de la maison « Au fil de la famille » que nous allons également inaugurer ces prochaines semaines.

Enfin, je suis ravi de vous annoncer une nouvelle initiative sportive passionnante pour notre ville : nous avons eu l'honneur de recevoir une proposition de la société All In Group, représentée par Thierry Ascione et Jo-Wilfried Tsonga, pour la création d'un complexe de padel. Ce projet qui allie sport et convivialité enrichira notre offre sportive et renforcera le dynamisme de notre commune à l'échelle du département.

Je vous invite à aborder ces sujets avec engagement et passion au cours de ce conseil. Ensemble, continuons à faire de Saint-Laurent-du-Var une référence en termes de qualité de vie, d'innovations et d'initiatives porteuses d'avenir.

Avant d'entamer nos délibérations, je suis ravi de partager une excellente nouvelle avec vous : Saint-Laurent-du-Var a été honorée du label « Ville internet 3@ », témoignant

de notre engagement envers les nouvelles technologies et la connectivité. Cela renforce notre position en tant que ville moderne tournée vers l'avenir et l'innovation au service de nos concitoyens.

Je vous rappelle avec fierté que Saint-Laurent-du-Var demeure une ville où il fait bon vivre, comme en atteste le classement dans lequel nous avons encore progressé, nous retrouvant à la 159^e place. La qualité de vie exceptionnelle que nous offrons à nos concitoyens est le fruit de nos efforts collectifs ; nos espaces verts, nos équipements publics et notre dynamisme culturel contribuent à faire de notre commune un lieu accueillant et agréable à vivre.

Voilà ce que j'avais à vous dire avant d'entamer la première délibération que Mme Brigitte Lizée-Juan va vous présenter.

Nous sommes 35 votants présents : 31 présents, 4 absents et 4 pouvoirs.

Madame Lizée-Juan pour le compte rendu des décisions.

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 24 NOVEMBRE 2023 AU 2 FÉVRIER 2024

Mme LIZEE-JUAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par délibérations des 25 mai 2020 et 5 octobre 2023, le Conseil municipal a délégué des pouvoirs à M. le maire pour la durée de son mandat, tel que prévu par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

À cet égard, M. le maire est tenu de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions intervenues en application de cet article.

Depuis le conseil municipal du 5 octobre 2023, chaque première délibération reprend les titres de toutes les décisions prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT. Vous trouverez dans cette délibération les décisions prises du 24 novembre 2023 au 2 février 2024 dans le cadre de ces délégations.

Ceci étant exposé, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte du compte rendu des décisions municipales prises par M. le maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur cette première délibération ?

Madame Corvest, allez-y !

Mme CORVEST.- Je remercie le service juridique de nous avoir donné cette délibération qui est impeccable et nous fournit tous les éléments ; brièvement, mais elle nous les fournit.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Corvest, de remercier nos services. Je m'associe à ces remerciements.

Monsieur Orsatti ?

M. ORSATTI.- Pour le Festival du livre, j'ai vu que des sommes sont allouées aux différents intervenants, mais qu'elles diffèrent. En fonction de quels critères ?

Mme FRANQUELIN.- Les sommes allouées aux différents intervenants diffèrent en fonction de leur temps d'intervention ; certains ont des demi-journées, d'autres des journées entières, tout simplement. C'est régi par la charte des écrivains, de mémoire.

M. ORSATTI.- Pour ceux qui ont des journées entières, il y a quand même quelques petites différences, mais je ne veux pas pinailler.

M. LE MAIRE.- C'est peut-être aussi fonction de la renommée des personnes.

Merci, Monsieur Orsatti et Madame Franquelin.

Sur la délibération n° 1, le Conseil municipal prend acte.

Nous allons entrer dans le fond de ce conseil municipal : le débat d'orientation budgétaire 2024 pour la commune de Saint-Laurent-du-Var.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

M. LE MAIRE.- Ce rapport d'orientation budgétaire illustre la capacité de la commune à ajuster sa trajectoire financière pour maintenir un niveau élevé d'investissements et, vous le verrez au cours de la présentation de cette délibération, des services de qualité malgré des contraintes fortes.

Il est vrai qu'en 2023, il y a eu beaucoup de contraintes et nous avons une année très, très, très complexe et difficile. L'année 2023 s'est en effet caractérisée par une forte inflation pesant sur les dépenses de personnel (+ 5%) comme sur les charges courantes (+ 6%) ; Jean-Pierre Bernard nous donnera quelques exemples.

Le résultat de fonctionnement s'en est ressenti et a été ramené à 3,1 M€. Dans le même temps, le niveau de réalisation des dépenses d'équipement, supérieur à 9 M€, a été particulièrement élevé : 82 % du budget inscrit. Cet exercice n'a été ni simple ni facile, mais nous avons voté un budget et il est rempli à hauteur de 82 %, ce qui est assez remarquable. Au moment où toutes les communes connaissent cette crise, nous arrivons à continuer nos investissements.

La capacité de désendettement a été contenue à neuf ans. Le budget 2024 subira cependant la double contrainte d'un montant d'épargne utilisable moindre que l'année précédente et d'un effet ciseau toujours marqué avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes. On dira pourquoi les dépenses augmentent.

Les dépenses d'électricité, par exemple, croissent de 40 %, soit plus de 460 000 €, celles du personnel encore de 6 %. Pour autant, grâce aux efforts de maîtrise des coûts et au travail d'optimisation des recettes, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'augmentation des impôts locaux ; il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité.

La capacité d'investissement restera forte avec plus de 8 M€ de dépenses d'équipement prévues. Le recours à l'emprunt pour les financer sera modéré, permettant le maintien de la trajectoire fixée en début de mandat.

Je vais céder la parole à Jean-Pierre Bernard qui va nous expliquer ce débat d'orientation budgétaire. Jean-Pierre, tu as la parole !

M. BERNARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez eu connaissance du rapport d'orientation budgétaire. Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire est simplement un débat, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de vote sur cette délibération. Le Conseil municipal prendra simplement acte du fait qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

M. LE MAIRE.- On votera juste le débat, pas le contenu du débat.

M. BERNARD.- Exactement !

M. LE MAIRE.- On actera qu'il y a eu un débat.

M. BERNARD.- Voilà ! Le débat d'orientation budgétaire est une analyse, en quelque sorte, de ce qui s'est passé en 2023 afin d'en dégager une analyse de la situation financière de la commune et, en même temps, de définir des orientations pour une stratégie financière. Ce n'est pas le compte administratif 2023 qui, lui, aura lieu au mois de juin et ce n'est pas non plus le budget, puisqu'on ne rentrera pas dans le détail, on donnera simplement des orientations. Le budget, lui, sera voté lors du prochain conseil municipal le 10 avril.

Nous allons analyser ce qui s'est passé, le contexte dans lequel on vit, c'est-à-dire la situation internationale, la situation nationale, la loi de finances et ce que cela implique pour nous, puis analyser la situation financière de la commune et dégager les orientations qui vont nous permettre de poursuivre notre trajectoire.

Nous allons voir un visuel que je vais commenter.

(Projection d'un diaporama)

Vous voyez tout d'abord un environnement économique international complexe et incertain. Il est vrai que nous avons une croissance mondiale au ralenti, une inflation qui résiste et des taux d'intérêt qui resteront encore relativement élevés jusqu'au deuxième trimestre 2024.

- **Contexte national :**

Évidemment, Monsieur le Maire l'a cité tout à l'heure, il y a le problème de l'inflation qui, après avoir atteint des sommets en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,9 % d'ici la fin de l'année et avec une prévision de retour à 2,5 % en 2025.

Le taux d'endettement public de la France est très élevé, soit 110 % du PIB en 2025, plus de 3 000 Md€, ce qui est quand même très important.

On se croyait à l'abri du chômage qui, il est vrai, avait bien baissé par rapport à certaines années où il montait à 10 %, puisqu'il était à 7,2 % au deuxième trimestre 2023, mais il est susceptible d'augmenter encore à la fin de 2025.

Il y a par ailleurs les principales mesures de la loi de finances pour les communes et tout d'abord, la fiscalité locale :

- L'État revalorise chaque année les bases locatives sur lesquelles on applique notre taux d'imposition pour la taxe foncière. L'augmentation sera de 3,9 % en 2024, alors que pour 2023, elle avait été de 7,1 %. On s'attend donc à, comment dirais-je, un léger accroissement de nos recettes basées sur la fiscalité directe, car cette augmentation sera beaucoup plus modérée.

- L'enveloppe globale de la DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 320 M€, est répartie pour 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale - nous ne sommes pas concernés -, notamment 60 % sur sa fraction de péréquation et pour 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine, sans écrêter la dotation forfaitaire pour les communes. Ceci veut dire que nous aurons une très légère augmentation de la DGF. Compte tenu des années précédentes, je dirais presque que l'on peut s'en réjouir, puisque durant un certain nombre d'années la DGF baissait d'année en année. Cette année, elle augmentera très légèrement, en partie grâce à l'augmentation de notre population.

- La dotation pour les titres sécurisés donne les moyens aux communes de faire face à leurs obligations en ce qui concerne la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité. Or, vous savez que ce problème n'est pas simple, puisqu'il faut un certain délai pour avoir ces papiers qui nous sont absolument nécessaires.

- Le plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus avec 5,5 M€ mobilisés pour financer les premières mesures. Je dirais que, pour nous, c'est une goutte d'eau, car avec 5,5 M€ pour toute la France, il y aura peu de retombées pour nous.

- Le périmètre du fonds de compensation de la TVA est étendu aux dépenses liées à l'aménagement des terrains. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

- Le budget vert, formalité administrative qui concerne le compte administratif 2024.

• **Situation financière de la ville de Saint-Laurent-du-Var :**

Depuis le début de ce mandat, chaque budget aura été marqué par les crises : crise sanitaire, crise énergétique, crise inflationniste. Malgré ces chocs, la commune de Saint-Laurent-du-Var a su maintenir le cap pour préserver la qualité de ses services publics, poursuivre les aménagements concourant à son attractivité et à un cadre de vie soucieux de préserver l'environnement. Elle a pu le faire en poursuivant la recherche d'économies dans la continuité de la trajectoire définie en début de mandat pour permettre un effort d'investissement suffisant tout en diminuant le recours à l'emprunt.

La situation budgétaire de la commune, constatée fin 2022 par la Chambre régionale des comptes pour la période 2017-2022 était ainsi qualifiée : « *Une trajectoire satisfaisante avec une dynamique des produits de gestion, une maîtrise des charges, notamment des dépenses de personnel, un endettement contenu, une capacité d'autofinancement restaurée et la bonne gestion de la politique d'optimisation du patrimoine* ». Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas nous qui le disons.

M. BERNARD.- Non, ce sont les magistrats de la CRC.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que c'est lors du contrôle de la Chambre régionale des comptes. Je le dis pour ceux qui n'ont pas suivi le dernier conseil municipal où nous avons présenté, ici même, en séance, les conclusions et le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les finances de la commune qui est sur le site Internet de la Chambre régionale des comptes.

Les magistrats, pour la période 2017-2022, précisent « *Une trajectoire dynamique, une maîtrise des charges, notamment des dépenses de personnel, un endettement contenu, une capacité d'autofinancement restaurée* ». Nous n'avons eu aucune observation sur les finances de la commune par les magistrats. Je tiens à le souligner parce qu'il est quand même assez rare pour les collectivités de ne pas avoir d'observations en matière de finances et nous n'en avons pas eu !

M. BERNARD.- Grâce aux nombreux efforts de la municipalité sur les dépenses de fonctionnement, les finances locales ont bien résisté ces dernières années. Vous savez que, justement, notre politique est toujours de veiller à ce que les frais de fonctionnement soient contenus en dépit d'un contexte tout à fait défavorable.

L'optimisme du début d'année est tempéré par le contexte inflationniste et le conflit en Ukraine.

M. LE MAIRE.- Oui, parce que tout vient d'Ukraine maintenant ; on s'aperçoit que tout ce que l'on mange, tout ce que nous faisons vient d'Ukraine !

M. BERNARD.- Beaucoup de choses viennent d'Ukraine et on ne le savait pas jusqu'à présent !

M. LE MAIRE.- Si vous voulez manger du poulet, il vient d'Ukraine aussi !

M. BERNARD.- Sur cet exercice budgétaire, il a fallu prendre en compte, en premier lieu, les mesures gouvernementales adoptées envers les agents de la commune. Ce sont des mesures nationales et, même si elles sont légitimes parce qu'il faut bien que les salariés de la commune maintiennent leur pouvoir d'achat, il y a eu + 5 % de hausse du point d'indice.

Par ailleurs, les effets sur les prix (énergie, prestations et matériels) ont fait grimper le chapitre 011 « charges à caractère général » de plus de 6 % par rapport à 2022.

Il est clair que l'alimentation a très sensiblement augmenté. Nos fournisseurs pour la restauration scolaire nous envoient régulièrement des lettres nous informant que compte tenu des indices qui régulent les prix de l'alimentation, telle ou telle chose va augmenter. Vous êtes comme moi, vous faites les courses, vous voyez l'huile d'olive, par exemple, devenir un produit de luxe ! On ne connaissait pas...

M. LE MAIRE.- S'agissant des mesures gouvernementales concernant les agents de la commune, c'est très bien pour nos agents, le Gouvernement a parfois des idées intéressantes en disant qu'il faut revaloriser les salaires des agents et notamment de la catégorie C, ce qui est normal, mais la mise en application de ces mesures gouvernementales sur le plan communal a un coût. Pour nous, cette augmentation de 3,5 % en juillet 2022 et +1,5 en juillet 2023 concernant les indices est importante et

représente des sommes de fonctionnement qui ne vont pas dans d'autres lignes de trésorerie. C'est bien pour le personnel, mais il est vrai que l'on impose aussi aux collectivités des normes sans parfois les consulter.

M. BERNARD.- S'agissant des hausses constatées de 2022 à 2023, en ce qui concerne l'alimentation nous avons une augmentation vertigineuse de 18,75 %, soit 870 864 € en 2022 et 1 034 144 € en 2023.

Cependant, il n'y a pas que cela. Par exemple, pour les contrats de prestations de services qui incluent bien sûr des prestations de services, mais également des opérations, c'était 1 291 478 € en 2022 et 1 568 846 € en 2023, soit une hausse de 21,48 %.

Il faut savoir que, par exemple, le prix des matériaux a sensiblement augmenté. Dans un autre cadre - on en parlera tout à l'heure concernant les droits de mutation -, certains promoteurs qui ont voulu lancer des opérations sur Saint-Laurent sont très ennuyés à l'heure actuelle parce que les prix des matériaux ont terriblement augmenté et donc, le prix de la construction a augmenté, ce qui pose un problème pour la vente d'appartements neufs, par exemple.

M. LE MAIRE.- Même si c'est en train de repartir, puisque les taux sont en train de baisser légèrement. On voit bien un démarrage timide sur la vente des appartements et on le voit bien dans la commune de Saint-Laurent-du-Var.

M. BERNARD.- Le chapitre 012 « charges de personnel » est, je le rappelle, la première source de dépenses dans notre budget de fonctionnement. Il y a eu les mesures de revalorisation et l'effet report de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % de juillet 2022 et de la nouvelle de 1,5 % en juillet 2023, ce qui veut dire qu'en 2024, cela concernera toute l'année.

Il y a également une hausse des cotisations par exemple des assurances statutaires.

M. LE MAIRE.- Je fais le binôme avec Jean-Pierre, certaines collectivités aujourd'hui n'arrivent plus à s'assurer. On travaille au niveau national avec l'Association des maires de France pour permettre aux collectivités de s'assurer, car les prix ont explosé. Quand je dis « explosé », c'est qu'ils ont explosé. Même là, même pour ce qui est une obligation pour les collectivités qui doivent s'assurer, la hausse est tellement importante que des collectivités n'arrivent plus à assumer cette responsabilité.

M. BERNARD.- Il y a eu le recrutement finalisé en 2023 de plusieurs postes vacants à fin 2022 ; c'était des postes vacants, il fallait les remplacer.

Il y a eu de nouveaux recrutements pour l'adaptation aux normes d'encadrement dans les services de la direction Éducation et jeunesse : augmentation de la fréquentation des accueils péri et extrascolaires, prise en charge des enfants handicapés scolarisés sur les temps périscolaires désormais entièrement à la charge des collectivités. Je rappelle que nous ne sommes pas tout à fait libres dans ce que nous faisons. Par exemple, pour la petite enfance des normes d'encadrement très strictes nous sont imposées et si nous ne les respectons pas, nous aurions un problème avec la Caisse d'allocations familiales.

- **Dépenses d'investissement :**

Monsieur le maire en a parlé tout à l'heure, très bon taux de réalisation 2023 à 82 % du budget total voté. Ceci atteste bien de la sincérité de nos budgets : on n'annonce pas des chiffres pharaoniques pour ensuite n'en réaliser que 40 %.

Le niveau de réalisation est très élevé : 9 072 377 €.

Vous avez le total des travaux d'équipement et des acquisitions foncières de 2020 à 2023. Cela concerne :

- Le chapitre 20 « études, logiciels et licences ».
- Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » ; je rappelle que nous subventionnons les bailleurs sociaux à hauteur de 300 000 € chaque année.
- Le chapitre « aménagements et matériels ».
- Le chapitre « acquisitions foncières » pour un montant, de 2020 à 2023, de 2 376 751 €.
- Le chapitre 23 « travaux en cours » où nous avons dépensé 4 162 495,27 € en 2023. Sur la période 2020-2023, le total est très important : 12 586 495 €.
- Le chapitre 27 « participation à la SPL » - qui concerne les programmes comme le square Bènes - pour un montant de 2 955 000 € pour la période 2020-2023.

Le total réalisé de 2020 à 2023 est de 27 307 453 € .

Quelques exemples de 2023 :

- Extension du cimetière Saint Marc
- Pelouse du terrain des Iscles
- Acquisitions foncières de l'EPF PACA et les locaux de l'ancienne poste pour plus de 1 M€
- Travaux dans les bâtiments administratifs : hôtel de ville, école maternelle et élémentaire, crèche Lei Pitchoun et centre culturel pour un montant de 925 330 €
- Hôtel de ville annexe (la Cruche d'Or rue de l'ancien pont) pour un montant de 770 891 €
- Création de l'espace de vie sociale aux Pugets pour un montant de 547 811 €.
- Licences et logiciels informatiques.

M. LE MAIRE.- Cela coûte cher, l'informatique !

M. BERNARD.- Cela coûte très cher et, malheureusement, nous n'avons pas le seuil critique, c'est-à-dire que nous sommes obligés d'avoir un équipement informatique qui correspond à une commune plus importante que 30 000 habitants.

- matériels divers, mobiliers, autres installations pour un montant de 466 983 €
- Promenade du littoral : 461 837 €
- Subventions aux bailleurs sociaux - j'en ai déjà parlé tout à l'heure - pour 300 000 €
- Divers aménagements

M. LE MAIRE.- Ces subventions aux bailleurs sociaux nous ont permis de baisser la pénalité SRU et il est important, nous y reviendrons tout à l'heure certainement, de baisser cette pénalité.

M. BERNARD.- Je poursuis :

- Réalisations et aménagements divers pour un montant de 105 023 €.

Des financements extérieurs limitent le besoin de recours à l'emprunt :

- Cessions de biens. Dans le rapport de la CRC, d'ailleurs, on parle de l'optimisation du patrimoine communal.
- Subventions d'investissement : plus de 1 M€.
- Projets urbains partenariaux : 597 551 € que nous allons percevoir en 2024 parce qu'il y a eu un petit retard.
- Recours à l'emprunt : 3 800 000 €. Je rappelle que nous remboursons en capital plus de 2 600 000 € chaque année.

Pour rappel, le montant du capital restant dû s'élevait à 39 325 983 € au 1^{er} janvier 2020 et il représente, au 31 décembre 2023, 32 738 190 €. Nous sommes donc bien dans la trajectoire de maîtrise de l'endettement et même de désendettement.

La capacité de désendettement, malgré la diminution de l'épargne en 2023, est en neuf ans encore largement en deçà des seuils critiques. Je rappelle que le seuil critique est de douze ans ; c'est à ce seuil qu'il faut commencer à se poser des questions. Nous, nous sommes à neuf ans.

Les orientations budgétaires, des objectifs réalistes et ambitieux, dans un contexte financier contraint :

La Ville amplifiera son effort pour parvenir à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement autour de 46 M€, frais financiers inclus (c'est-à-dire les intérêts des emprunts) pour le projet de budget 2024.

- **Section de fonctionnement - Perspectives :**

Nous subissons un effet ciseau : une forte inflation des dépenses, des recettes moins dynamiques, puisque, comme l'a dit M. le maire tout à l'heure dans son propos introductif, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, il nous faut donc être très vigilants, même si la situation est loin d'être catastrophique.

- Au chapitre 011 « dépenses d'ordre général », le budget primitif 2023 était de 9 199 526 € et pour le budget 2024 nous prévoyons 9 760 000 €, soit une hausse de 6 %. À elle seule, l'évolution du poste « énergie électrique » représente plus de 40 % de budget à budget, soit 460 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est beaucoup !

M. BERNARD.- Nous avons été protégés pendant un certain nombre d'années, s'agissant de l'électricité, par un marché passé par la Métropole dans lequel nous étions parties prenantes, mais malheureusement, cet appel d'offres est désormais terminé et le nouvel appel d'offres était beaucoup moins fructueux.

- Chapitre 65 « subventions versées » : environ 2 M€ seront versés aux associations en 2024. Le CCAS est lui aussi concerné par des hausses en tous genres, que ce soit des hausses de dépenses de personnel ou des hausses de fonctionnement général, nous augmenterons donc sa subvention de 14 % par rapport à 2023. Quant au SDIS (service départemental d'incendie et de secours), il y aura une augmentation de 4 % ; le Conseil départemental nous a déjà prévenus, puisque c'est lui qui fixe ce montant.

- Atténuations de produits : le FPIC (fonds de péréquation intercommunale) est estimé à 220 000 €, mais nous n'avons pas encore de précisions à ce jour. La bonne surprise est la pénalité SRU, même si l'on ne peut pas vraiment se réjouir de l'argent que l'on nous prend ; elle est en nette diminution. Nous sortons de la carence, ce qui supprime la majoration de 10 % et nous récupérons les subventions que nous avions consenties aux bailleurs sociaux. Résultat, le montant SRU sera de 82 443 €, nettement inférieur aux pénalités précédentes.

- Dépenses de personnel : prévision d'augmentation de 6 % de budget prévisionnel à budget prévisionnel, de 3,81 % par rapport au réalisé 2023 qui prend en compte les mesures nationales : hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice, attribution de points d'indice supplémentaires. Ce, sans création de nouveaux postes, ce qui intègre le non-remplacement de plusieurs postes suite à des départs en retraite, des fins de contrat ou des mobilités et grâce à des réorganisations internes.

• **Section de fonctionnement - Perspectives :**

J'ai appris récemment que 2 200 communes s'apprêtaient à augmenter leur taux de taxe foncière compte tenu de difficultés qu'elles subissent en ce moment. Nous, nous maintenons notre taux de taxe foncière à 17,97 %, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti de 28,42 % et la taxe sur le foncier non bâti de 18,60 %.

M. LE MAIRE.- Vu les contraintes et vu la situation que nous connaissons, aujourd'hui ne pas augmenter la fiscalité est une responsabilité importante. Nous pensons à nos administrés, aux Laurentines et Laurentins et à leur pouvoir d'achat. La majorité - nous verrons cela au budget prochain - fait ce choix, même si nous avons besoin.

Nous avons toujours besoin, car dans la rue j'entends toujours « *on a besoin de ci, on a besoin de là, on a besoin d'un gymnase, on a besoin...* », mais quand on a des équipements, il faut les payer.

Vous voyez bien nos comptes, la CRC a bien regardé nos finances et dit que tout va bien, mais pour autant, je suis responsable et un euro est un euro. Nous ne dépensons pas ce que nous n'avons pas. Si nous avons besoin d'infrastructures, cela veut dire aussi aller chercher l'argent là où il est, auprès du contribuable, ce que nous ne souhaitons pas. Nous reportons donc des projets, nous regardons différemment, nous avons une vision différente, mais au moins, la fiscalité à Saint-Laurent-du-Var n'augmente pas.

M. BERNARD.- En ce qui concerne toujours les recettes et nos rapports financiers avec la Métropole, la dotation de solidarité métropolitaine est stable à 524 331 €. Quant à l'attribution de compensation qui se monte à un peu plus de 6 700 000 €, elle augmentera cette année de 50 000 € en raison du transfert de la compétence des

plages. En effet, la Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2024, est responsable des plages. Il y a une moins-value et une plus-value, mais quand on examine le total du transfert, une évolution de 50 000 € est attendue, ce qui sera officialisé par la Commission locale d'études des charges transférées.

- La prévision budgétaire est de - 20 % sur les droits de mutation à titre onéreux. En effet, comme le marché de l'immobilier est en crise à l'heure actuelle, alors que nous avons budgété 2 500 000 € en 2023, nous ne budgéterons que 2 M€ en 2024, en espérant les réaliser.

- Progression sensible des produits des services et redevances diverses due à la diversité et à l'attractivité de l'offre de services aux Laurentins ; ce sont les services offerts à la population moyennant rétribution, évidemment. Il faut bien être conscient du fait que c'est à nous de le faire ; c'est dans notre cahier des charges, dans nos prérogatives. Lorsque, par exemple, on demande aux familles de régler un repas dans le cadre de la restauration scolaire, ce n'est pas du tout notre prix de revient, mais cela fait partie des services que l'on doit rendre à la population.

M. LE MAIRE.- Je voudrais attirer votre attention sur la dotation globale de fonctionnement. Entre 2014 et aujourd'hui, 2024, donc en dix ans, on a perdu plus de 14 M€ au cumul. C'est énorme !

L'État diminue de plus en plus les dotations, mais impose aussi de plus en plus de normes et de charges que nous subissons, tout cela sans pouvoir nous donner les recettes en face. Il y a bien cette baisse de la dotation globale. En plus, tout à l'heure on l'a dit, avec cette solidarité communale on donne plus de 200 000 € à une commune dont on ne connaît que l'existence, mais sans savoir à qui nous donnons. Comme nous sommes considérés comme une commune riche, nous donnons à celle qui est moins riche que nous, mais à force de donner à de moins riches, nous allons nous retrouver dans la même situation. J'exagère, mais ces 200 000 €, je préférerais les donner aux Laurentins ! Or, on les donne à une commune et sans savoir à qui ; c'est une dotation. À l'époque, en 2014, on était à 74 000 € environ, un peu moins, aujourd'hui on est à 200 000 €, c'est quand même énorme !

M. BERNARD.- Je continue ;

Un investissement soutenu dans un contexte difficile - Plan pluriannuel d'investissement et son financement :

Les prévisions 2024 se montent à 8,2 M€.

- Des opérations déjà lancées, voire achevées :
 - Promenade du littoral
 - Extension du cimetière
 - Pelouse des Iscles
 - Poursuite de l'opération du square Bènes
 - Garantie de rachat des parcelles EPF PACA pour un montant de 947 000 €
- Des opérations dites récurrentes pour 2 850 000 € dont les plus gros postes sont les bâtiments communaux et l'informatique.

- Projets nouveaux :

- Démarrage de la requalification de l'avenue de Gaulle pour un montant de 500 000 € en 2024
- Création des jardins familiaux corniche d'Agrimont pour 400 000 € en 2024 ; on va en parler après.
- Aménagement du Carrefour Ravet/Cézanne/Plantiers pour un montant de 100 000 €
- Démarrage des travaux de restructuration de nos restaurants scolaires, soit 200 000 € en 2024
- Plan de végétalisation de nos écoles : enveloppe 2024 de 150 000 €
- Rénovation du microsite de Montaleigne pour 170 000 €.

- Opérations de 2025 et 2026 :

C'est plus lointain, mais il faut quand même en parler : dépenses communales liées aux opérations de création des espaces publics du futur quartier Pugets nord, au parc paysager du futur quartier Porte de France, à la rénovation énergétique du groupe scolaire Castillon et à la future base nautique. Tout cela n'interviendra pas avant les années 2025 et 2026.

M. LE MAIRE.- Juste un mot, puisqu'on parle du futur quartier Porte de France qui est donc la démolition du quartier du Point du Jour.

On est en train de démolir et on a de bonnes nouvelles : les deux tours seront prochainement démolies. Cependant, avant de reconstruire un nouveau quartier qui s'appellera Porte de France, nous allons faire un parc paysager de 10 000 mètres carrés devant le nouveau quartier Porte de France, un espace étendu avec des agrès, des animations ; on y reviendra au moment de la présentation de ce projet. Cela se fera en 2025. Il y aura donc 10 000 mètres carrés, ce qui représente deux fois le parc des Jaquons. On pourra donc profiter des installations de ce parc paysager.

M. BERNARD.- Je poursuis avec le financement des équipements.

La Commune poursuivra sa recherche de financements auprès des partenaires institutionnels qui l'accompagnent dans de nombreux projets : le Conseil régional, le Conseil départemental, l'État et la métropole.

La Commune a souhaité développer le mécénat sur son territoire pour associer les acteurs privés aux projets à venir. Nous l'avons déjà fait, par exemple, avec la Promenade du littoral. Le don pourra prendre trois formes : le mécénat financier ; le don en nature ; le don en compétences.

La Commune poursuit l'optimisation du patrimoine communal. La CRC en a parlé dans son rapport, la gestion patrimoniale recèle un potentiel de recettes et d'économies à exploiter sur des biens qui sont chers à entretenir et pas toujours adaptés à nos besoins.

Le besoin de financement nécessitant le recours à l'emprunt devrait pouvoir encore cette année être limité aux environs de 3 150 000 M€. Sachant que l'on rembourse 2 600 000 € de capital, cela veut dire que l'on maîtrise l'endettement.

Des perspectives 2025-2026 de stabilisation, mais sans améliorations notoires :

Il est fort à parier que l'effet ciseau va continuer :

- Revalorisation des bases fiscales en diminution.
- Poursuite de la dégradation des produits de DMTO que l'on peut estimer à - 300 000 €.
- Poursuite de la croissance des charges à caractère général, car il serait étonnant qu'il y ait une baisse sensible du gaz et de l'électricité, entre autres.
- Nouvelle hausse attendue des dépenses de personnel à structure constante pour une estimation d'environ 400 000 à 500 000 €.
- Des produits de cessions, en particulier pour la ligne T4 du tramway - il y a une délibération sur ce point après - et l'îlot nord des Vespins, contribueront à l'autofinancement de nos investissements.
- Nouveauté cette année : le budget annexe Sépultures. Ce budget annexe a été créé et l'activité y est limitée à la construction, l'entretien et la reprise en concession en vue de la vente de caveaux, cavurnes et enfeus qui auparavant étaient gérés par le budget principal. Maintenant, cette activité est considérée comme une activité à but commercial, même si ce n'est pas tout à fait le mot qui conviendrait. La Régie est en charge de la tenue du stock. Les opérations effectuées sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée dès lors que le chiffre d'affaires annuel hors taxes dépasse 85 800 €. Ce budget devrait s'équilibrer en termes de dépenses et de recettes, en section de fonctionnement, autour de 60 000 €, ce qui veut dire que pour l'année 2024, nous ne devrions pas être assujettis à la TVA.

J'en ai terminé, je peux répondre à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Jean-Pierre Bernard, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce débat d'orientation budgétaire ? Madame Corvest.

Mme CORVEST.- Nous prenons acte de ce que l'on vient de nous dire. Cependant, le groupe « Les Laurentins d'abord » a bien étudié le budget de la commune qui fait aujourd'hui l'objet d'un débat, ce qui est normal.

Sans surprise, vous le décrivez comme maîtrisé, voire vertueux. On peut lire dans votre analyse à quel point le contexte national et international pèse négativement sur le contexte local et vous avez sûrement raison. Pourtant - et ce n'est mentionné nulle part -, le contexte qui semble alourdir le plus fortement le pouvoir d'achat des Laurentins est le contexte métropolitain.

Vous faites preuve, Monsieur le Maire, d'une discrétion à toute épreuve quand il s'agit d'évoquer la situation des finances de la Métropole dont vous êtes le président délégué. Vous le savez et cela a été évoqué, les finances métropolitaines étant tellement catastrophiques...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas l'objet de la réunion de ce soir, Madame Corvest ! Ce soir, c'est le budget de la commune, pas celui de la métropole.

Mme CORVEST.- Vous permettez ?

M. LE MAIRE.- Je vous explique ! Si vous voulez faire de la politique politicienne, faites-en, mais là, vous parlez d'un contexte métropolitain. Or, vous avez des représentants au Conseil métropolitain pour y être entendue. Là, vous êtes au conseil municipal, on y parle du budget municipal et en aucun cas le budget métropolitain n'intervient, je vous demanderai donc de rester sur le budget municipal.

Maintenant, si vous voulez vous faire représenter par des groupes au Conseil métropolitain, vous pouvez le faire et dénoncer le budget métropolitain, c'est tout à fait votre droit.

Mme CORVEST.- Absolument pas, puisqu'on nous a supprimé...

M. LE MAIRE.- Là, vous êtes dans un contexte différent, merci de vous orienter vers le budget que je vous ai présenté.

Mme CORVEST.- Vous avez parlé au départ du niveau national, je continue donc, puisque la Métropole nous concerne aussi à Saint-Laurent-du-Var.

M. LE MAIRE.- Ne faites pas un faux débat, faites le débat quand il le faut, parlez-nous des finances de la commune, pas du budget de la métropole.

Mme CORVEST.- Pouvez-vous ne pas m'interrompre ?

M. LE MAIRE.- Madame Corvest, je vous remets dans le sujet qui nous préoccupe. Le budget de la Métropole, vous pouvez le critiquer, vous avez entièrement raison, je ne reviendrai pas dessus, mais pour autant, nous parlons là du budget communal.

Mme CORVEST.- Puis-je continuer ?

M. LE MAIRE.- Allez-y, Madame !

Mme CORVEST.- Vous faites preuve, Monsieur le Maire, d'une discrétion à toute épreuve quand il s'agit d'évoquer, je le répète, la situation des finances de la Métropole dont vous êtes le président délégué. Vous le savez, cela a été évoqué, les finances métropolitaines étant tellement catastrophiques...

M. LE MAIRE.- Non, mais Madame, soit vous parlez de notre budget et vous n'avez rien à dire dessus, ce que je peux comprendre, mais ne parlez pas du budget métropolitain, sinon je vous enlève le micro et je donne la parole à quelqu'un d'autre. Parlez du budget de la commune, mais arrêtez de parler du budget métropolitain !

Mme CORVEST.- Vous allez entendre la suite !

Vous l'aurez compris, la Métropole excelle quand il s'agit d'augmenter et de créer des impôts, beaucoup moins quand il s'agit d'investir dans les communes qui la composent. J'aimerais d'ailleurs, Monsieur le Maire, obtenir de vos services quelques réponses en matière de finances :

- La Commune est-elle contributrice déficitaire ou bénéficiaire vis-à-vis de la Métropole ?

- Donnons-nous plus à la Métropole que ce que nous recevons ?

M. LE MAIRE.- Madame Corvest, je suis désolé, avec tout le respect que je vous dois en tant qu'élue, vous n'êtes pas dans le cadre. Nous aurons tout à l'heure le rapport de la Métropole, parlez-en ! Là, il s'agit du budget communal et non du budget métropolitain.

Mme CORVEST.- Quoi que vous disiez, soyez-en sûr, depuis 2014 les Laurentins ont bien ressenti la hausse des impôts (+ 32 %)...

M. LE MAIRE.- Parlez-moi aussi de la CASA ou d'autres !

Mme CORVEST.- Non, nous sommes à Saint-Laurent-du-Var !

M. LE MAIRE.- Comme vous n'avez rien à dire sur le budget de la commune, je comprends !

Mme CORVEST.- Non, mais c'est incroyable ! Vous allez me couper la parole pendant combien de temps encore ?

M. LE MAIRE.- Tant que vous ne resterez pas dans le budget de la commune !

Mme CORVEST.- Laissez-moi terminer avec l'augmentation des impôts !

Quoi que vous disiez, on a bien ressenti la hausse des impôts : + 32 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, + 136 % sur la taxe foncière, + 298 % sur le prix de l'eau. Rendez-vous compte, les Laurentins paient 4,53 €/mètre cube d'eau alors que certains voisins ne paient que 1,48 € !

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Corvest. Nous avons bien compris que vous n'aviez pas grand-chose à dire sur le budget de la commune, mais que vous êtes sur le budget métropolitain. C'est normal, vous n'avez rien à dire, puisque tout va bien.

Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Moi, je ne vais vous parler que du budget municipal, c'est déjà bien !

J'ai assisté à la commission des Finances où nous avons eu un débat riche, M. le vice-président peut en témoigner. J'ai regardé les chiffres qui nous ont été communiqués.

Pour commencer - ainsi, on va évacuer le problème d'emblée -, je prends acte, je le dis très concrètement - le début va vous faire plaisir, mais après on aura un débat sur les orientations - qu'il y a, en effet, un budget maîtrisé ; nous ne pouvons pas dire le contraire de la réalité. Des hausses ont eu lieu, la DGF a baissé, mais il y a quand même eu des recettes. J'y reviendrai tout à l'heure très précisément, il y a quand même des recettes conséquentes. On n'est pas une commune de 30 000 habitants « à la rue » et les chiffres que vous nous avez fournis en attestent très clairement.

Il y a eu une augmentation des salaires et c'est tout à fait normal, car on ne pouvait pas augmenter les salaires dans le privé et dire aux agents des collectivités territoriales « *circulez, il n'y a rien à voir* ». Au regard de l'inflation, chacun devait avoir son dû. Il y a des délibérations sur les complémentaires santé et le CET dont on a parlé lors du débat d'orientation budgétaire, je voterai pour, car je pense que ce sont de bonnes délibérations qui donnent en plus du pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés, ce que je partage pleinement.

Si l'on prend le tableau page 12, les recettes de fonctionnement sont passées de 43 M€ à 48 M€ en 2023 - c'est provisoire pour l'instant -, ce qui représente quand même une hausse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 5,2 M€.

Les dépenses sur la même période passent de 39 à 43 M€, elles augmentent donc de 4 M€.

M. LE MAIRE. - On le dit !

M. ORSATTI. - Oui. Certes, les dépenses augmentent et le budget est contenu, mais il y a quand même des recettes conséquentes en face, on ne peut pas le nier et on ne peut pas dire, pour employer un terme trivial, que l'on est « à la rue ». C'est bien, j'en suis très content pour la ville de Saint-Laurent-du-Var.

Concernant la revalorisation des bases, ce n'était quand même pas rien cette année avec plus de 7 %. Fort heureusement, on n'a pas augmenté les impôts locaux, car avec l'augmentation des bases et une augmentation de certaines bases - on parlera pour la Métropole quand on évoquera le dossier métropolitain, en particulier les ordures ménagères -, ces augmentations des bases représentent quand même une perte conséquente pour le pouvoir d'achat de l'ensemble de nos concitoyens.

Les investissements se stabilisent autour de 6 M€. Il y a des dépenses d'investissement que nous avons votées, d'autres que nous partageons moins, mais vous le savez, puisque lorsque nous avons eu ces délibérations, nous vous avons dit ce que nous en pensions.

Pour l'avenir, page 23 on regarde ce qui va nous rentrer en plus l'année prochaine, il y a :

- Les taxes foncières globalement (sur le bâti, le non bâti et compagnie), soit 2,4 M€, ce qui n'est quand même pas négligeable dans nos recettes pour l'année prochaine.
- Les recettes des collectivités territoriales et de la CAF qui, effectivement, ne sont pas négligeables, de l'ordre de 1 M€.
- La pénalité de la loi SRU et cela me fait plaisir, je vous le dis concrètement, mais vous le savez. À force d'investir auprès des bailleurs sociaux, aujourd'hui il y a un double investissement et une double satisfaction au regard des chiffres d'attente de logements sociaux, soit 1 200 Laurentins et 2 000 de l'extérieur. En priorité, ce sont quand même les Laurentins, même si je sais que le principe de solidarité dans une métropole doit s'appliquer à l'ensemble de la métropole et qu'il ne s'agit pas, parce que l'on habite Saint-Laurent, de tout prendre et de dire aux autres « *circulez, il n'y a rien à voir* » ; ce n'est pas mon principe et ce n'est pas dans mes valeurs.

Pour revenir sur les bailleurs sociaux, c'est très, très bien et je pense qu'il faut poursuivre. Je vous ai toujours dit, je vous l'ai même dit en tête-à-tête - parce que je vous dis quand je ne suis pas d'accord, mais la seule différence entre moi et les autres, c'est que quand j'ai quelque chose à vous dire, je vous le dis...

M. LE MAIRE.- Vous dites des choses méchantes derrière moi !

M. ORSATTI.- Je vous le dis en tête-à-tête, je ne le dis pas à d'autres.

La dette a un petit peu baissé après avoir augmenté, effectivement, nous en prenons acte.

Des projets nous semblent positifs cette année, mais ensuite nous parlerons de ceux qui sont absents, car nous ne serons plus d'accord - c'est un grand mot.

S'agissant des Plantiers, c'était fort attendu, il est donc bien de le faire.

S'agissant des jardins familiaux, je pense avoir oublié de vous le dire, vous devez avoir comme livre de chevet un document très intéressant : le programme de Marc Orsatti, car vous puisez beaucoup dedans.

(Rires)

En effet, soyons honnêtes, chers amis, ne rigolez pas, ce que vous avez fait (le Conseil municipal des jeunes...

M. LE MAIRE.- Il vaut mieux entendre cela qu'être sourd !

M. ORSATTI.- Monsieur le Maire, vous n'êtes pas honnête ! Vous n'êtes pas honnête parce que dans votre programme, cela n'y était pas !

M. LE MAIRE.- Tant mieux.

M. ORSATTI.- Mais soyez honnête, dites-le, cela n'y était pas !

M. BERNARD.- Si, cela y était !

M. LE MAIRE.- Oui, cela y était, bien sûr ! Vous ne lisez pas nos programmes, vous !

M. ORSATTI.- Les jardins partagés n'y étaient pas.

M. LE MAIRE.- Si, Monsieur Orsatti. Regardez !

M. ORSATTI.- Je regarderai ce soir.

Maintenant, nous allons parler de choses sur lesquelles il y a une carence et une attente réelle de notre part.

Premier point, nous voulons être une vitrine culturelle et du patrimoine dans notre département, mais le Moulin des Pugets a été complètement abandonné ; on n'en parle plus, cela a disparu. Des images peu valorisantes circulent sur Facebook et j'ose espérer qu'elles sont fausses, car certains disent que c'est devenu un dépotoir.

M. LE MAIRE.- Les gens sont méchants !

M. ORSATTI.- J'irais voir et me ferai ma propre opinion. Cependant, on ne peut pas rester inlassablement - vous êtes là depuis 2014 - sans rien faire dans ce domaine bien précis. Si vous voulez valoriser notre patrimoine et faire visiter Saint-Laurent-du-Var en disant « *Regardez, on a un Moulin aux Pugets dont on va faire un musée de l'histoire laurentine* »(Madame Hébert, c'est très important, écoutez bien ce que je dis)-, il faut faire quelque chose.

Le deuxième point est la valorisation du vieux village. On vous avait demandé de faire un ascenseur qui monte au vieux village, ce qui permettrait d'accéder à cette salle du lavoir. Je pense qu'il est dans notre intérêt d'y penser, mais d'y penser vraiment et de commencer à demander quelques subventions afin de pouvoir le faire, car cela permettra à des gens à mobilité réduite et qui marchent mal ou à des handicapés d'accéder au patrimoine et, en l'occurrence, au vieux village de Saint-Laurent-du-Var.

Ensuite, je suis un peu inquiet, car j'ai assisté à la commission financière et je me suis laissé dire, mais je ne pense pas me tromper, que le projet du square Bènes, que je ne partage pas avec vous pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées (je ne vais pas y revenir ce soir), était au point mort, les appartements ne se vendant pas. Au prix du mètre carré (6 000 €), il est certain que cela ne se vend pas !

Ce qui est beaucoup plus grave est que si cela ne se vend pas, ce projet sera planté dans son ensemble. Ce ne sont pas des parcelles qui vont voir le jour, c'est tout ou rien, vous le savez aussi bien que moi. Je suis donc un peu inquiet, car j'ai assisté aussi à la réunion concernant l'avenue du général de Gaulle, cela peut être un beau projet, sauf qu'il n'y a plus du tout de parking et il n'y a plus de parking non plus pour les personnes à mobilité réduite.

Nous étions allés sur place avec Mme Hébert et avec la Métropole, vous vous en souvenez, qui nous avait dit « *On ne peut pas en faire sur l'avenue Général de Gaulle* ». J'ose donc espérer, c'est un engagement que vous aviez pris, Madame Hébert, que l'on trouvera dans les rues jouxtant l'avenue du général de Gaulle des endroits pour les personnes à mobilité réduite, sinon ce sera compliqué.

J'ose espérer aussi que le parking Bènes va se faire rapidement, ainsi que celui qui va nous permettre d'aller prendre le tramway, sinon on va se retrouver dans une situation très compliquée sur le plan économique pour l'ensemble des entreprises et des magasins de l'avenue du général de Gaulle.

Je poursuis avec le Point du Jour. Je n'ai pas bien compris pourquoi, alors que l'on n'a pas tout rasé ni procédé au relogement, on allait faire ce parc avec des agrès. Je trouve un peu bizarre d'investir de l'argent alors que l'on n'a pas relogé l'ensemble des personnes ni détruit ces logements insalubres. Pourquoi le faire avant ? Je n'en vois pas vraiment l'intérêt. Nous verrons quand nous discuterons de cette délibération, puisque c'est prévu en 2025-2026.

Pour terminer, il y a encore un point sur lequel vous vous étiez engagés, et dont on ne parle pas dans ce budget : une salle des fêtes intercommunale. Je vous l'ai présentée à de multiples reprises et je pense que cela peut se faire dans un cadre métropolitain, mais on n'en parle plus. C'est quand même une nécessité. Si vous voulez qu'à Saint-

Laurent-du-Var, il y ait des événements importants, il faudra bien que l'on ait une salle qui corresponde à ces événements importants et à ces attentes.

J'en terminerai par l'état des routes et le plan de circulation. Il faudra rapidement trouver des solutions, même si cela ne dépend pas uniquement, je le sais, de la ville de Saint-Laurent-du-Var. Il faudra bien trouver des solutions, car cela devient de plus en plus pénible et l'état des routes est un peu dégradé, pour ne pas dire plus - je sais que cela dépend de la Métropole -, en particulier devant toutes les nouvelles constructions et en particulier boulevard Ossola où après le passage des camions et les pluies diluviennes, il y a des trous conséquents et à la limite du dangereux. Je les ai évités en voiture, mais ils étaient quand même très dangereux pour l'ensemble des cyclistes ou pour les deux-roues motorisés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense avoir tout dit. J'aimerais que vous puissiez répondre à mes attentes et à mes interrogations, merci.

M. LE MAIRE.- Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer ou puis-je répondre ? (*Pas de demande de prise de parole*). Nous allons répondre collectivement.

Merci de reconnaître que nous avons un budget aujourd'hui maîtrisé.

M. ORSATTI.- Avec des recettes conséquentes !

M. LE MAIRE.- Je vous ai entendu, laissez-moi terminer.

Merci de le reconnaître. Merci aussi, car vous êtes dans une opposition objective et j'entends ce que vous dites.

Pour revenir sur les projets, puisque vous avez davantage insisté sur les projets, pour le Moulin des Pugets on nous avait proposé un projet qu'avec Nathalie Franquelin et l'équipe municipale nous avons refusé. Danielle en dira un mot. On a peut-être une idée, mais c'est très compliqué aujourd'hui, car il ne reste que des ruines et même si c'est le patrimoine de la commune, un patrimoine moral - à l'intérieur, c'est magnifique -, il faudra des millions d'euros pour refaire ce Moulin. On y travaille, Danielle en dira un mot.

L'ascenseur au vieux village a été identifié et est prévu. C'est nous qui avons souhaité cet ascenseur. Vous l'avez bien compris, puisque vous dites que le budget est maîtrisé, comme je le disais au moment du débat d'orientation budgétaire, si l'on veut réaliser certains projets essentiels pour la commune et si la collectivité a les finances qu'elle a et pas plus, il faut que j'aille chercher l'argent ailleurs - vous êtes d'accord avec moi - pour trouver ces budgets. Or, nous n'augmentons pas la fiscalité, nous faisons avec les finances que nous avons. Certes, avec une augmentation de la fiscalité il rentrerait davantage d'argent, c'est mathématique, auquel cas on pourrait faire d'autres projets sur la commune, mais nous ne souhaitons pas aller chercher l'argent auprès des Laurentins, nous reportons donc des projets ou nous en annulons, mais c'est ma responsabilité aussi pour les finances publiques locales que de ne pas engager la commune dans une dérive financière.

On maîtrise le budget, on fait les projets qui peuvent être budgétés et les autres sont reportés.

S'agissant du square Bènes, je vous annonce une bonne nouvelle : effectivement, vous l'avez dit en parlant de la vente des appartements, des taux d'intérêt qui augmentent et de la situation que nous connaissons, mais depuis maintenant dix jours - on a fait le point avec le promoteur -, les ventes sont très largement reparties. Je pense que d'ici une semaine ou deux, nous aurons de très bonnes nouvelles et que cela repartira sur le square Bènes. Nous avons fait le point la semaine dernière sur les ventes et en une semaine, il y a des promesses de vente ; cela se vend, le square Bènes va donc repartir. J'avoue que j'étais inquiet aussi - on se dit tout. C'est comme au niveau national, quand les banques refusent et que l'inflation augmente, tout le monde est très réservé, mais aujourd'hui les taux baissent. On était à plus de 7 000 €/m², ce qui n'était pas possible, nous sommes désormais à 6 000 € environ et cela se vend.

Pourquoi 7 000 €/m² ? Parce que tout a augmenté aussi pour le promoteur en termes de construction et comme tout augmente (les produits pour construire, l'essence et autres, même les briques et le ciment, tout a explosé chez eux), il y a une répercussion de ces coûts sur la vente des appartements. Aujourd'hui, il y a cette baisse et la vente est repartie, ce qui va permettre de faire repartir le square Bènes.

Concernant de Gaulle, on en parlera. Vous êtes inquiet, c'est normal, tout comme nous l'avons été au moment du projet. Danielle en ira un mot. Nous avons eu plusieurs réunions avec les commerçants, les habitants, les riverains et les associations sur l'avenue de Gaulle qui va démarrer très prochainement et rapidement, puisque la programmation commence à partir de mars/avril pour requalifier cette avenue qui en avait besoin. Tous les gens me disent ne plus pouvoir marcher. Tu parlais des trous sur boulevard Ossola, mais sur l'avenue de Gaulle, on ne peut plus marcher avec les arbres qui ont complètement défoncé les trottoirs et l'avenue. Il faut tout requalifier et aujourd'hui le projet est quand même sympathique. Quand on voit les vélos qui traversent cette avenue de Gaulle, nous touchons du bois parce qu'il n'y a pas eu d'accident, mais c'est quand même très dangereux. Nous sommes en train d'y penser, Danielle en dira un mot.

Concernant le Point du Jour, on continue la démolition des prochaines tours. Il y a eu un petit retard, car nous avons dû aller en justice, une personne ne souhaitant pas partir de chez elle, ce qui a retardé le projet. Il faut le savoir. On aurait pu déjà démolir depuis l'année dernière une ou deux tours, mais le fait d'avoir un récalcitrant au déménagement qui refusait toutes les propositions faites a fait que nous nous sommes retrouvés dans une situation juridique. Nous prendrons les mesures nécessaires et, je l'ai dit, j'irai au bout du bout pour continuer à déconstruire ces tours.

Dans les conventions avec le bailleur Côte d'Azur Habitat et l'État, pour protéger aussi Porte de France, j'ai considéré qu'il fallait avoir un parc de 10 000 m² devant, ce qui va amener de la verdure. Ensuite, nous construirons la partie sud et la partie nord. Tout cela se fait conjointement.

Pourquoi le fait-on ? Je crois important de commencer Porte de France, car cette histoire de Point du Jour a trop duré. Pendant des années, on a entendu dire « *Que faites-vous au Point du Jour ?* » et aujourd'hui on est dans ce relogement et cette requalification de Porte de France.

S'agissant de la salle des fêtes, naturellement dans les programmes de toutes les campagnes nous avons tous une salle des fêtes et je suis d'accord. Pourquoi pas demain

au Moulin des Pugets ? Pourquoi pas ! Si l'on trouve un mécène qui nous donne, pourquoi pas. La salle des fêtes, c'est vrai, est un enjeu important pour la commune.

Danielle ?

Mme HEBERT.- Oui, Monsieur le Maire.

Marc, tu parlais du Moulin et de l'ascenseur et les grands esprits se rencontrent, car, bien évidemment, on ne t'a pas attendu pour penser à tout cela.

M. ORSATTI.- Ce n'est pas gentil !

Mme HEBERT.- Ce que je dis là n'est pas gentil ? Je pense que tu peux m'accorder ce crédit, le Moulin est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Je vois, Mme Voisin dans la salle, pendant des années on a travaillé un temps donné sur ce Moulin, patrimoine de Saint-Laurent-du-Var qui me tient particulièrement à cœur. Monsieur le maire m'a demandé de travailler sur tout l'environnement, tous les espaces autour pour en faire, sans doute, un espace que les Laurentins pourraient s'approprier, comme un parc. Ce, outre le bâtiment lui-même que l'on va sécuriser ; il est très compliqué de le rendre accessible en ERP, etc., mais il faut au moins le préserver en tant que bâtiment au titre de la mémoire de Saint-Laurent-du-Var et faire vivre tout ce terrain que nous avons où il y a les ânes, les ruches. Nous sommes en train d'y travailler avec le service Espaces verts et avec la Métropole pour faire un cheminement piétonnier depuis le dojo jusqu'au Moulin, c'est important.

Je te confirme donc que nous sommes bien sûr en train de travailler sur le Moulin que l'on n'oublie pas, bien évidemment.

L'ascenseur qui partirait du lavoir jusqu'à la place Castillon est inscrit à l'ADAP ; c'est à notre agenda pour l'accessibilité. Cela représente facilement 150 000 €. C'est une opération sur laquelle nous avons commencé à travailler, mais tout dépend de la programmation. C'est toujours pareil, il y a des choix budgétaires à faire, mais c'est une opération bien identifiée dans notre vision d'aménagement de la commune.

Tu as parlé de général de Gaulle. Je ne me souviens plus si tu es venu aux réunions que nous avons tenues...

M. ORSATTI.- Oui.

Mme HEBERT.- Je ne dis pas que tu n'étais pas là, je te rappelle simplement que, lors de la présentation, il a bien été mis en avant que la suppression des places de stationnement induisait un report, ces places de stationnement allant être compensées par les parkings au sud et au nord. Quant aux places PMR et aux places de livraison, on garde le même nombre, mais elles sont reportées à proximité de celles actuellement existantes pour ne pas perturber ; elles sont sur les perpendiculaires. Elles ne sont en rien supprimées, c'est un point important.

M. ORSATTI.- Des places PMR, il n'y en a pas !

Mme HEBERT.- Si, il y en a, tu ne peux pas dire cela. Je peux te montrer le plan si cela t'intéresse, pas de souci.

M. LE MAIRE.- Les places PMR sont tout le long.

Mme HEBERT.- Je t'assure, il y en a et on conserve le même nombre, mais elles sont positionnées différemment. Pas de problème, je peux te redonner le plan d'aménagement si tu veux. On peut se rencontrer, pas de souci. Ne pense pas que l'on a comme cela supprimé les places PMR sans prendre en compte l'offre de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Quant aux dégradations des voiries, oui, c'est vrai, on subit des intempéries fortes cette année. L'hiver a fortement dégradé les voiries. La Métropole intervient progressivement pour rattraper ces trous. Chaque fois je remercie mes collègues quand ils me signalent des endroits particulièrement dangereux et la Métropole intervient alors très rapidement pour rattraper et sécuriser la voirie.

Mme BAUZIT.- Si vous me permettez, s'agissant des logements, dans tous les cas, on n'est en effet pas sur la ligne 4 du tramway, mais on s'occupe du relogement pour le parking relais, autant que faire se peut, en fonction des dossiers de logements.

M. LE MAIRE.- On y reviendra tout à l'heure dans la délibération.

Merci, Danielle, merci, Mary-Claude.

Jean-Pierre, veux-tu ajouter quelque chose à propos de ce que vient de dire M. Orsatti ? *(Monsieur Bernard répond par la négative).*

Il n'y a plus de prise de parole concernant ce débat d'orientation budgétaire ? *(Plus de demande d'intervention).*

Mes chers collègues, nous votons pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, il sera retranscrit au PV que nous prenons acte, je pense à l'unanimité, que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Nous allons donc voter. Mes chers collègues, votez pour, car vous ne risquez rien, ce n'est pas une maladie, cela va bien se passer ! Rassurez-vous, vous ne votez pas le budget, vous votez pour prendre acte. On ne va pas vous piéger en quoi que ce soit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et du débat du Rapport d'Orientation Budgétaire.

3. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP 170 - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET JARDINS FAMILIAUX ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT CORNICHE D'AGRIMONT

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer très prochainement ce projet important pour la vie du quartier.

Jean-Pierre, je te donne la parole, puis nous reviendrons sur ce projet.

M. BERNARD.- Merci. Cette opération est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune.

Le projet concerne un espace à aménager en parc et en 16 parcelles à usage de jardins familiaux mis à disposition des habitants de la commune, en la création d'un parc paysager attenant avec jeux pour enfants et agrès sportifs.

Parallèlement, la métropole Nice Côte d'Azur aménagera l'accotement de la corniche d'Agrimont en créant un espace de stationnement d'une dizaine de places ainsi qu'un trottoir longeant le parc.

Cette opération sera réalisée sur deux exercices budgétaires (2024 et 2025).

Il est donc nécessaire de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement. Au total, cette opération est estimée à 1 150 000 € avec des crédits de paiement de 400 000 € en 2024 et 750 000 € en 2025.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez, juste pour vous expliquer, tout le monde voit où se situe la corniche d'Agrimont ? Dans cette montée, là où il est marqué « accès sud », on va requalifier la voirie avec la Métropole, l'agrandir et y faire dix places de parking, car aujourd'hui les voitures stationnent sur du goudron. On va la requalifier en mettant dix places, deux entrées pour le parc, un parking pour les jardins familiaux et pour ceux qui viendront se détendre dans cet espace familial avec les jeux pour enfants.

On verra comment tout cela va être organisé, mais il y aura donc les jardins avec 16 parcelles, un parking, des agrès pour les enfants et, bien sûr, de la verdure, tout cela aménagé par un paysagiste. Ce sera un beau projet pour le quartier, surtout avec les jardins familiaux que tout le monde attend, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur Orsatti.

Sur ce terrain, on aurait pu faire un immeuble, comme ailleurs, mais il est bien d'y faire un jardin et un parking pour les familles laurentines.

Monsieur Villardry voudrait prendre la parole.

M. VILLARDRY.- Y avez-vous prévu un parc à chiens ? Il va y avoir les enfants, les parkings.

M. LE MAIRE.- Oui, le parc à chiens est prévu ; je ne sais pas où, mais il est prévu. Maintenant, systématiquement, dans tous nos parcs, selon leur grandeur, on prévoit un parc à chiens, mais cela réduit l'espace public et parfois, c'est compliqué. Vous qui êtes un spécialiste des chiens, est-il mieux d'avoir des petits enclos ou d'avoir un espace plus important ? Quand je vois des petits enclos où ils urinent et où ils font tout, avec les odeurs, je me demande parfois si ce n'est pas mieux de les laisser.

Sur les Rascas que l'on va inaugurer très prochainement, il y a environ 1 000 mètres carrés de terrain et on a fait un enclos pour chiens. Il est ce qu'il est, mais nous l'avons fait, car à côté il y a un parc pour enfants, etc.

Je ne sais pas quelle est la meilleure solution pour les animaux.

M. VILLARDRY.- Un enclos, c'est très bien. De toute façon, il n'y en aura pas 50 à chaque fois, mais comme ils vont avec les enfants, il leur faut un endroit.

M. LE MAIRE.- On sépare les enfants des animaux, mais quand je vois l'enclos - il a été supprimé, d'ailleurs - qui se trouvait aux Empereurs...

M. VILLARDRY.- Ah ça, non !

M. LE MAIRE.- Il fallait le supprimer, car il y a les urines, cela sent. Par ailleurs, que peut faire un chien là-dedans ?

Faites comme Maël, promenez-le au bord de la plage et ainsi au moins, il peut courir, plutôt que de le mettre dans de petits enclos. C'est compliqué, parce que tout le monde veut un enclos pour chiens. On l'a fait pour les Jaquons où on a créé un espace pour les animaux, mais entre ceux qui ont de petits chiens et ceux qui ont de gros chiens, la définition des besoins n'est pas la même et l'espace est parfois un peu réduit. J'ai été poète, là !

M. VILLARDRY.- Cela reste un chien quand même.

Mme HEBERT.- Monsieur le Maire, si je peux me permettre, aux Jaquons on avait tenté le coup en n'y interdisant pas les chiens, mais en demandant aux gens et les tenir en laisse, de ramasser les crottes, etc. Or, c'est toujours pareil, on comptait sur le civisme des personnes, mais malheureusement cela n'a pas été le cas, on a donc dû changer notre fusil d'épaule et interdire les chiens dans le jardin. Comme les personnes se sont plaintes de ne plus pouvoir venir avec les chiens, on a fait ce petit espace qui est ce qu'il est.

Dans des parcs comme nous allons en créer - c'est Thomas Berettoni qui suit ce dossier, mais Florence Espanol, notre déléguée à la cause animale, pourra s'exprimer -, il faut prévoir des espaces pour les chiens. Le parc Layet est ce qu'il est, mais malheureusement, là aussi on demande aux propriétaires de ramasser les crottes des chiens, ce qu'ils ne font pas. Le service Espaces verts qui va là-bas a bien du courage ! Le souci est là aussi.

M. LE MAIRE.- Au parc Layet, les personnes se promènent avec les chiens, il y en a tout le temps, il y a de petits chiens, de gros chiens et vous marchez souvent dans le bonheur. Certes, c'est bien le bonheur, mais parfois, c'est un peu trop ! Il faut relativiser ce bonheur ! C'est compliqué, n'est-ce pas, Florence ?

Mme ESPANOL.- Tout à fait, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

Monsieur Villardry, c'est bon ?

M. VILLARDRY.- Oui, c'est très bien. À ce sujet, aujourd'hui dans *Nice-Matin* une très belle initiative a été prise par des enfants qui ont dessiné des crottes. C'est à valoriser et c'est très bien, car eux sont l'avenir, pas nous.

Mme HEBERT.- Oui, cela a été fait à leur initiative avec les enseignants. C'est une très belle opération de communication.

M. ORSATTI.- Puisqu'on parle de crottes de chien, je fais un petit écart et je reviens sur la corniche d'Agrimont avec plusieurs questions.

Avenue Paul Cézanne, là où vous passez souvent pour rentrer chez vous, Monsieur le Maire, devant la maison de retraite Arc-en-ciel, il y a des crottes partout. Je ne sais pas ce que l'on peut faire, mais des personnes âgées sortent et c'est catastrophique. Je pense qu'il faut y mettre un éclairage particulier, car tout le monde s'en fout.

Je reviens à la corniche d'Agrimont avec une première remarque : il faudra que le parking y soit bien balisé, car actuellement c'est l'anarchie dans le stationnement des voitures ; il y a des fourgons, il y a de tout, cela dépasse sur la route. Il faudra que ce soit bien calibré compte tenu de cela.

Le deuxième point concerne l'attribution de ces fameux jardins. A-t-on réfléchi à la façon de les distribuer ?

M. LE MAIRE.- On y travaillera ensemble en commission, car on a beaucoup de demandes.

M. ORSATTI.- Quant au reste, je pense que c'est une bonne idée et je voterai pour.

M. LE MAIRE.- C'est un projet commun et je ne vois pas pourquoi on voterait contre un projet qui donne aux Laurentins la possibilité d'avoir un jardin que tout le monde réclame, un parking et un parc pour les enfants. Il me semble compliqué de voter contre.

Merci, Monsieur Orsatti.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix.

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues, pour cette unanimité qui ne faisait aucun doute. Je vous remercie pour ce projet d'Agrimont.

4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

M. LE MAIRE.- Cela va être simple comparé à l'autre délibération, il s'agit de la modification de la composition des commissions municipales permanentes.

Monsieur Bernard va nous présenter cela.

M. BERNARD.- Monsieur Franck Espinosa a démissionné de son mandat de conseiller municipal par courrier reçu le 30 novembre 2023.

Monsieur Franck Espinosa avait été élu par le Conseil municipal au sein des commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission Finances, ressources humaines et administration générale
- Commission culture, événementiel, patrimoine et tourisme
- Commission Vie économique, commerce et artisanat

Par ailleurs, par courrier du 17 février 2024 M. Patrick Villardry a démissionné des commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission Aménagement, urbanisme, habitat et foncier
- Commission Travaux, environnement, circulation, stationnement et proximité

Au vu de ce qui précède, il convient de procéder à la modification de la composition des commissions permanentes adoptée par délibération du 10 juin 2020 et modifiée par les délibérations des 13 octobre 2021 et 5 octobre 2022.

Afin de respecter les règles de représentation des différents groupes au sein des commissions permanentes, il convient de formaliser le remplacement de MM. Franck Espinosa et Patrick Villardry par la désignation d'un membre du groupe « Vivons Saint-Laurent » dont ils sont issus.

À cet égard Mme Canestrier, conseillère municipale, a fait part de sa volonté de se porter candidate pour occuper le siège devenu vacant au sein des commissions susmentionnées.

En application de l'article L. 2121- 21 du CGCT, les membres de ces commissions doivent être désignés à bulletin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, pour Mme Canestrier nous ne sommes pas obligés de procéder à un vote à bulletin secret. Est-ce bon pour vous ?

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas procéder par un vote à bulletin secret.

Chers collègues, si elle en est d'accord (*Madame Canestrier acquiesce*), je propose que Mme Canestrier prenne la place de Frank Espinosa et Patrick Villardry, suite à démission, et de désigner Mme Canestrier à la commission Finances, ressources humaines et administration générale, à la commission Culture, événementiel, patrimoine et tourisme, à la commission Vie économique, commerce et artisanat, à la commission Aménagement, urbanisme, habitat et foncier et à la commission Travaux, environnement, circulation, stationnement et proximité.

Pas d'observation, Madame ? (*Pas d'observation*).

Si tout le monde en est d'accord, je mets aux voix. Nous votons tous. Même nous, nous votons pour !

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Bienvenue dans ces commissions !

Ce qui suit ne va pas être pareil !

M. ORSATTI.- Si, c'est très simple !

M. LE MAIRE.- Attendez, Monsieur Orsatti, vous n'avez pas la parole, sinon je vous expulse ! (*Rires*).

5. NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LE MAIRE.- Vous avez demandé un vote à bulletin, je pense, le groupe de Mme Corvest et de Mme Belot ? (*Acquiescement*).

Monsieur Bernard, vous avez la parole, puis nous voterons pour des listes.

J'explique : la liste 1 sera représentée par la majorité, car dans la liste 1, Christian Radigales sera remplacé par Juliette Barale et nous aurons donc à voter pour nous-mêmes. Ensuite nous laisserons l'opposition voir entre elles pour nous dire qui représentera l'opposition dans cette commission Appel d'offres.

Monsieur Bernard.

M. BERNARD.- Par délibération en date du 10 juin 2020, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes et a procédé à l'élection de la commission d'Appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat.

Toutefois, M. Franck Espinosa a démissionné de son mandat de conseiller municipal et n'est plus, par conséquent, membre titulaire de la commission. Dans ces conditions, M. Orsatti, jusqu'alors suppléant, demeure le seul membre de l'opposition au sein de la CAO.

Le problème se pose en cas d'empêchement de M. Orsatti : que se passerait-il ? J'attire votre attention sur le fait que la commission d'Appel d'offres est soumise à une obligation de quorum. Si nous n'atteignons pas le quorum, elle ne peut pas délibérer. Il est donc important de recomposer cette commission d'Appel d'offres, commission évidemment très importante.

M. LE MAIRE.- Nous souhaitons que l'opposition soit dans cette commission, car c'est important.

Les groupes auront cinq minutes tout à l'heure pour préparer leur liste et je ferai pour cela une interruption de séance, comme la loi le prévoit ; puisque vous avez demandé un vote à bulletin secret, allons jusqu'au bout du règlement.

La liste 1 sera représentée par la majorité avec titulaire et suppléant.

Durant l'interruption de séance, vous aurez cinq minutes pour constituer vos listes.

Madame Rodriguez va passer pour vous donner un formulaire dans lequel vous aurez autant de titulaires que de suppléants, mais vous pourrez vous faire un panachage, c'est-à-dire vous mettre à plusieurs sur les listes. Une fois que vous les aurez constituées, vous devrez les déposer auprès du secrétaire de séance, M. Palayer.

Pour être plus concret, puisqu'on le sait, il y aura deux listes d'opposition, la 2 et la 3, à vous de définir comment.

Nous, la majorité, nous sommes liste 1 - je le dis aux élus de la majorité - avec M. Ludovic Galluccio. On laissera la liste 2 et la liste 3 faire ensemble.

En termes d'organisation, vous avez devant vous des petits bulletins avec liste 1 à liste 4. Une fois les listes déposées auprès de M. Palayer, on vous appellera un par un pour venir voter dans l'urne et il y aura un dépouillement de l'urne par des assesseurs que vous désignerez par la suite.

Vous avez donc cinq minutes.

M. ORSATTI.- On peut vous le dire, ce n'est pas interdit ?

M. LE MAIRE.- Vous me le direz après, je vais faire une interruption de séance pour que vous fassiez vos listes.

Oui, dites-nous ce que vous voulez faire, Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Nous, nous avons une liste, la liste Moschetti-Villardry-Orsatti. Nous déposons une seule liste.

M. LE MAIRE.- Vous serez donc la liste 2 « Orsatti » et il y aura une liste 3 « Corvest ».

Nous faisons cinq minutes d'interruption.

La séance, suspendue à 19 h 10, est reprise à 19 h 25.

M. LE MAIRE.- Nous reprenons. Je rappelle que la liste 1 est la liste de la majorité. Pour ceux qui ont des pouvoirs, mettez « liste 1 » avec le pouvoir dans l'urne.

La liste 2 est la liste Moschetti et ses compagnons.

La liste 3 est la liste de Mme Corvest.

Je demande à deux assesseurs, dont M. Raphaël Palayer, de venir vers l'urne.

Liste 1 « La proximité au cœur de notre action » :

- Titulaires : Thomas Berettoni, Danielle Hébert, Mary-Claude Bauzit, Marie-Paule Galéa et Jean-Pierre Pauselli.
- Suppléants : Brigitte Lizée-Juan, Juliette Barale, Laurie Moretto Allégret, Michel Elbaz, Yoann Suau.

Liste 2 :

- Titulaire : Marc Orsatti.
- Suppléant : Patrick Villardry.

Liste 3 :

- Titulaire : Marie-France Corvest
- Suppléante : Sandrine Belot.

Les conseillers, au nombre de 35, sont appelés à déposer leur bulletin dans l'urne. Il est ensuite procédé au dépouillement, puis à la proclamation des résultats par M. le Maire.

Je vous donne lecture des résultats :

- Liste 1, que j'ai l'honneur de représenter : 29 voix.
- Liste 2 de M. Orsatti : 4 voix.
- Liste 3 de Mme Corvest : 2 voix.

Il y a cinq postes dans cette commission d'Appel d'offres :

- Liste 2 : 1 poste. Monsieur Orsatti, membre de l'opposition, sera titulaire et M. Villardry son suppléant.
- Liste 1 de la majorité : quatre postes.
- Liste 3 : aucun poste.

C'est acté. Merci pour ce moment démocratique ! Nous allons voter afin d'acter que nous avons procédé à l'élection des nouveaux membres.

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mme BELOT.- Je trouve très drôle cette liste assez mélangée (Orsatti, Villardry et Moschetti) ; beaucoup de gros mélange d'idées, mais ensuite, cela se dispute.

Je trouve intéressant, en revanche, mais un petit peu dommage pour la commune, que vous insistiez pour que ce soit des commissions avec quorum. Depuis que j'assiste aux commissions au sein de votre mairie, je suis quasiment toujours la seule de l'opposition présente. J'espère que Mme Canestrier sera là dorénavant, sachant que M. Orsatti et M. Villardry sont toujours absents.

Il est bien de se mettre ensemble pour avoir un poste fantoche, comme M. Moschetti qui ne siège jamais au sein du conseil municipal, mais on n'est pas là pour notre ego, on est là pour représenter les Laurentins et je trouve cela dommage.

M. LE MAIRE.- C'est dit !

M. ORSATTI.- Premièrement, c'est ce que je voulais dire tout à l'heure, mais puisque l'on est attaqué, je me défends : lors de l'installation du Conseil municipal, vous nous avez laissé une place pour la commission d'Appel d'offres et à l'époque déjà, les trois mêmes listes s'étaient mises d'accord. C'était l'inverse, M. Moschetti étant la liste avec le plus de voix, nous avons voté pour le candidat de M. Villardry et M. Villardry et M. Moschetti ont accepté que je sois suppléant.

Ensuite, il a quitté le Conseil municipal et de fait, je suis devenu titulaire et cela a été très bien expliqué.

Ce n'est donc pas un accord fantoche que nous faisons aujourd'hui, mais un accord qui est fondé depuis 2020 lors de l'installation du Conseil municipal où nous avons présenté deux personnes dans l'opposition. Là, nous n'avons fait qu'inverser les rôles. Que les choses soient claires, nettes et précises, il n'y a pas de nouveauté ni de nouvelle alliance, c'est quelque chose que l'on a fondé dès 2020 à l'installation du Conseil municipal et l'on s'y tient, car quand nous prenons une décision tous les trois, ensemble, nous nous y tenons.

Deuxièmement, il est vrai que pendant une période où j'ai été surbooké, car je n'étais pas à la retraite, j'avais un syndicat de 500 personnes à gérer et j'étais président des Prud'hommes, j'étais moins souvent présent aux commissions, mais je le dis clairement, pas la peine de m'attaquer sur cela, je sais ce que je fais.

Je suis au CCAS et la vice-présidente, ici présente, peut certifier que ces derniers temps, depuis que je suis à la retraite, je me rends aux commissions du CCAS et j'y participe activement dans mes interventions.

Venir me dire que je ne vais pas aux commissions... Moi, je n'attaque personne, chacun fait ce qu'il veut, mais il ne faut pas non plus raconter que le *Bon Dieu est mort de peur* et que l'on ne va pas aux commissions.

Mme BELOT.- Si l'on a envie de s'amuser, on signe des feuilles de présence à chaque commission. On peut ressortir les chiffres depuis le début du mandat, mais on va vous laisser vous faire plaisir, Monsieur Orsatti !

M. LE MAIRE.- Fin de la discussion ? Merci pour ce débat passionnant.

Madame Galéa va prendre la parole.

6. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Mme GALEA.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme à chaque conseil municipal, pratiquement, je vous rappelle que l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique nous oblige à présenter le tableau des emplois chaque fois qu'il y a une modification dans notre organigramme ou notre organisation.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est une mise à jour dans le cadre de la construction de la direction Relation à l'usager et suite au diagnostic-action réalisé par la directrice Relation à l'usager sur l'évolution du service État civil qui représente un axe majeur de la réorganisation.

Ce service État civil a une répartition des missions en cinq équipes supervisées par une référente ayant chaque fois la capacité et les compétences pour cette mission :

- Technique cimetières
- Décès et administratif cimetières
- Mariages, Pacs
- État civil
- Élections

Un travail de quantification en emplois à temps plein est en cours et permettra de préciser le volume d'agents à mobiliser en nombre et en heures pour chaque équipe.

Depuis le mois d'octobre 2023, une conseillère France Services est présente, à raison de 35 % de son temps de travail, au sein du service État civil. Elle est en cours de formation pour être opérationnelle pour les dispositifs de recueil ne nécessitant pas un officier d'état civil. Sa présence permet de meilleurs liens fonctionnels entre France Services et le service État civil.

Dorénavant, le service s'appellera « État civil, élections, décès, cimetières ».

Il y a également une modification de la direction des Sports en raison d'une suppression du poste vacant de chargé de mission « manifestations sportives » et la création de la mission Coordination du Beach sport festival qui sera assurée par le directeur des sports, pour une quotité de temps de travail de 20 %.

Chers collègues, je vous demande d'approuver cette modification du tableau des emplois.

M. LE MAIRE.- Ce sera le service État civil, élections, décès, cimetières. C'est un changement sur la forme et sur le fond aussi. Je veux remercier nos agents pour tout le travail qu'ils font sous la houlette de Lydie Casara.

J'ai complètement oublié de remercier Patricia Peillex, M. Pignol et l'ensemble des services pour tout le travail qu'ils ont fait pour ce DOB qui n'a pas été facile. Je voudrais vraiment vous remercier et, comme on le fait d'habitude, je voudrais que l'on vous applaudisse.

Applaudissements...

Merci.

Avez-vous des questions sur la délibération 6 ? Pas de question. Je vais donc mettre aux voix.

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je remercie les équipes qui travaillent.

7. ACTUALISATION DES MODALITÉS FIXANT LA GESTION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Mme GALEA.- Merci, Monsieur le Maire.

La dernière délibération du 29 juillet 2010 relative au compte épargne-temps doit être actualisée au regard de l'évolution des nouvelles dispositions légales. Un nouvel arrêté interministériel du 24 novembre 2023 revalorise les montants applicables dans le cadre de l'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps.

Il est proposé de retenir les montants suivants :

- Pour la catégorie A, passer de 135 €/jour à 150 €/jour au 1^{er} janvier 2024
- Pour la catégorie B, passe de 90 €/jour à 100 €/jour au 1^{er} janvier 2024.
- Pour la catégorie C, passer de 75 €/jour à 83 €/jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le droit d'option sur un CET fait l'objet d'un abaissement du seuil d'ouverture. Ainsi, le nombre de jours requis pour pouvoir accomplir ce droit d'option est abaissé de 20 jours à 15 jours.

Cette délibération précise également que si les montants d'indemnisation des jours épargnés sont à nouveau amenés à évoluer, tout comme les seuils d'utilisation, il ne sera pas nécessaire de délibérer, puisque la délibération est faite en ce sens.

Cette délibération a bien sûr été présentée au Comité social le 22 février et en commission Finances le 5 mars 2024.

Je vous demande d'abroger la délibération du Conseil municipal du 29 juillet 2010 et d'adopter les nouvelles dispositions.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Galéa. Avez-vous des questions ou observations sur la délibération 7 ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues.

8. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DES RISQUES PREVOYANCE ET SANTÉ DES AGENTS

Mme GALEA.- La délibération du 25 octobre 2012 propose une participation sociale aux agents laurentins, assurée par un organisme labellisé.

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment l'obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques « frais de santé » à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Cette délibération concerne également le CCAS.

Le décret 2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025 si l'employeur ne propose pas de participation à travers un contrat collectif à cette même date.

Ceci a également été présenté au Comité social territorial, à la commission Finances et au CCAS.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent.

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change avec une prise en charge au minimum à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

En troisième lieu, ces deux textes renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage ou de suivi pour chaque contrat collectif conclu.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet, dans les mois à venir, de transpositions législatives et réglementaires.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager, d'une part, des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande publique pour sélectionner le ou les organisme(s) assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire et la participation santé.

Le CDG a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance et de santé à compter du 1^{er} janvier 2025. La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurance, mais également de mieux piloter les risques et, par là même, de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Il est proposé de donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurances.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Galéa.

Avez-vous des observations ? Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- C'est très bien. C'est une émanation de la loi Fillon qui s'appliquait déjà aux entreprises privées, il est très bien que le public, des années après, puisse en bénéficier.

Il est important dans le cadre de cette négociation, je l'ai dit lors de la commission Finances, que le panier de soins soit bien négocié par le CDG, car il est bien beau d'avoir une mutuelle avec une prise en charge à 50 %, ce n'est qu'un juste retour pour l'ensemble des personnels des collectivités territoriales et les fonctionnaires, mais il est bien aussi que le panier de soins soit à la hauteur des attentes du personnel, car si l'on ne paie pas cher avec une participation de 50 %, mais que le panier de soins n'est pas à la hauteur des remboursements, cela peut poser problème.

Je vous incite donc, Monsieur le Maire, mais je sais que vous allez le faire avec beaucoup d'allant, à demander au CDG d'avoir un bon panier de soins.

M. LE MAIRE.- Merci de nous le dire !

Y a-t-il d'autres observations ? (*Pas d'observation*). Merci, Monsieur Orsatti, merci, Madame Galéa pour cette présentation. Je mets aux voix.

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

9. **ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'adoption de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication, sachant que, comme je l'ai dit en préambule, nous avons été honorés par ces « 3@ ».

Ludovic Galluccio va nous présenter cette délibération.

M. GALLUCCIO.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, l'essor des technologies de l'information et de la communication conduit les élus, les agents du CCAS et les agents de la municipalité à utiliser l'outil informatique quotidiennement dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs missions.

Afin de renforcer la sécurité du système d'information, une charte informatique a été élaborée par la direction des Services d'information, ce dont je les remercie, car cela a été un travail assez conséquent. La charte, d'une trentaine de pages, est annexée. C'est très détaillé, très précis, c'est vraiment du bon travail et je tenais à les en remercier, car c'est important.

Cela définit toutes les règles, les conditions d'accès, les modalités d'utilisation des outils informatiques et de télécommunications mis à disposition, par la Commune, des agents du CCAS, de la mairie et de nous, élus.

Cette charte a deux visées principales :

- Encadrer l'utilisation de ces outils pour essayer de limiter les risques. Quand on parle de risques, on peut parler de risques techniques (virus, cybersécurité), mais on peut parler aussi de risques humains comme la malveillance, la mauvaise utilisation d'un outil qui peut être un risque pour notre système d'information. Cette charte est là pour donner les bonnes pratiques.
- Sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs à l'utilisation du numérique.

Ce projet de charte a fait l'objet de débats au conseil social territorial, il y a eu un comité de relecture composé de la direction, d'agents volontaires et de la direction des Services d'information et il a été présenté également en commission des Finances le 5 mars dernier.

Ceci étant exposé, il nous faut adopter la charte du système d'information et de communication et l'ensemble des dispositions jointes à la présence délibération, prendre acte de son application à l'ensemble des élus municipaux, du personnel de la commune, du CCAS, ainsi qu'aux prestataires intervenant sur notre système d'information à compter de son caractère exécutoire et autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout acte permettant l'application et l'exécution de cette charte informatique.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Galluccio et merci à nos services pour le travail sur cette charte.

Vous avez derrière moi « Ville internet 3@ 2024 », c'est la modernité de la commune. Nous l'avons dit tout à l'heure en préalable, c'est bien pour la commune.

Avez-vous des observations sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

M. ORSATTI.- Il est bien que l'on ait une charte !

M. LE MAIRE.- C'est une charte de bonne conduite approuvée par M. Orsatti, nous pouvons donc voter tranquillement !

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci. Nous allons parler d'un sujet qui intéresse tout le monde : le rapport d'activité Développement durable de la métropole Nice Côte d'Azur. Danielle Hébert va nous présenter succinctement ce rapport, puisque vous l'avez tous reçu.

10. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mme HEBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à la loi nous devons prendre acte du rapport d'activité Développement durable de la métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022.

Ce rapport rappelle ce qu'est la Métropole depuis sa création en 2012, regroupant aujourd'hui 51 communes et concernant plus de 550 000 habitants. Il présente ses compétences multiples, de la gestion du quotidien jusqu'au portage de grands projets, toutes ces missions étant menées dans un esprit de solidarité du territoire.

De ce rapport extrêmement complet et détaillé dont vous avez pu prendre connaissance, je ferai juste quelques focus sur les points suivants.

Tout d'abord, sur les Pôles de proximité qui assument des missions essentielles d'entretien de voiries, d'aménagement, de propreté, comme Carros, La Gaude et Saint-Jeannet. Notre commune relève de la direction territoriale Rive droite du Var dont les bureaux se trouvent dans notre parc d'activité, partenaire essentiel pour nous. Nous travaillons avec les agents de cette direction très régulièrement pour régler tout le quotidien, tous ces problèmes de proximité, tous ces petits aménagements de voiries. Dans le rapport, vous avez vu qu'il est fait référence à ce qui a été fait sur l'avenue des Pugets (le trottoir repris, le stationnement rue Rodin).

Le deuxième focus porte sur le réseau d'assainissement et c'est important. Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est Eau d'Azur qui est en charge de la gestion de l'assainissement, secteur important. Des études ont été engagées en 2022 pour la création de la liaison du réseau Rive droite du Var à Haliotis 2, grande station d'épuration sur laquelle va basculer la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var. C'est important, puisque toute cette étude de création de réseau va nous permettre d'être connectés à Haliotis 2 pour déboucher à la suppression de la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var à horizon 2028, je pense, mais le réseau lui-même va être prochainement créé.

Le troisième focus porte sur les transports et la mobilité durable. En 2022, des études ont été engagées sur la ligne T4 du tramway qui desservira, depuis Nice, Saint-Laurent-

du-Var et Cagnes-sur-Mer, grand chantier pour lequel nous entrons actuellement dans la phase opérationnelle. En 2022 également, on peut souligner le déploiement des véhicules électriques en autopartage, des scooters et vélos électriques en libre-service, des stations de réparation et de gonflage des vélos, des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Comme vous le voyez, les actions de la Métropole sont très larges, que ce soit en termes d'aménagement de réseaux, de gestion des déchets, de développement économique ou de politique de la ville.

Avant de vous demander, mes chers collègues, de prendre acte de ce rapport d'activité Développement durable de la Métropole pour cette année 2022, je voudrais faire quelques réflexions.

Vous évoquiez tout à l'heure, Madame Corvest, le calcul de ce que nous reversions à la Métropole et ce qui nous était ensuite reversé. Je veux attirer votre attention sur le fait que l'on n'est pas là dans un calcul basement comptable et mathématique ; des sommes sont reversées, effectivement - tout à l'heure, on va parler de l'avenue de Gaulle où la Métropole va mettre plus de 5 M€ -, mais il est important de prendre en compte tous les services de la Métropole, toute cette masse salariale qui vient travailler pour nous et je vous parlais tout à l'heure de la proximité. C'est autant de moins à la charge de la commune. Tout ce personnel est là et vient travailler pour la commune.

Il est important de prendre en compte, lorsqu'on demande quels retours nous avons pour Saint-Laurent-du-Var, certes les sommes, mais également ces services qui viennent travailler pour la commune, les bureaux d'études financés par la Métropole pour porter des projets pour la commune, le service Marchés publics. Ainsi, tout à l'heure, nous parlions du contrat d'électricité, tout le service de la commande publique de la Métropole y travaille. Tout cela est à prendre en compte pour vraiment évaluer tout le retour de la Métropole sur Saint-Laurent-du-Var.

Vous parliez de la hausse du prix de l'eau. Il est vrai qu'au 1^{er} janvier 2024, il a été acté que le tarif serait indexé sur le taux d'inflation. Très concrètement, cela veut dire que 2,48 €/mois seront facturés en plus pour une consommation de 120 m³ par an, consommation moyenne d'une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants). Il est vrai qu'il y a une augmentation. Pourquoi cette augmentation ? Parce qu'il y a un fort plan d'investissement mené par la régie Eau d'Azur avec également la volonté de préserver l'autofinancement. Des investissements portent sur les réseaux. Je rappelle qu'avant nous étions, pour partie, dépendants du canal Rive droite du Var, réseau qui a été malheureusement peu entretenu et que nous devons maintenant rattraper, car il est très défaillant avec des fuites importantes. Tout cela demande des investissements. Il y a donc un gros investissement sur les réseaux. En plus, pour faire face à la rareté de l'eau tout un travail est mené en anticipation pour doubler des réseaux, faire des jonctions entre rive droite et rive gauche. Il faut savoir que la régie Eau d'Azur dessert jusqu'à Antibes et même jusqu'à Monaco, ce qui n'est pas rien.

Voilà donc l'explication des augmentations des tarifs de l'eau, sachant également que la régie Eau d'Azur gère 24 stations d'épuration.

Vous parliez des déchets. Je rappelle qu'un budget annexe a été créé en 2018. À ce moment-là, la taxe avait été réajustée, mais le pourcentage était très raisonnable : 8,46 %. Aujourd'hui, c'est vrai, il y a eu une augmentation, mais je rappelle que la Régie

gère, collecte et valorise les déchets. Comme évoqué tout à l'heure, les communes sont impactées par les coûts de fonctionnement et la Régie également, mais la Régie de la collecte a quand même des taux largement inférieurs à des villes comme Lille, Marseille ou Strasbourg.

Bien sûr, vous allez me dire qu'il y a quand même eu des augmentations et que c'est lourd pour les Laurentins, mais il est compliqué, nous le voyons dans la gestion que nous faisons, d'assurer des services sans avoir en contrepartie un budget adéquat et tout en contrôlant l'autofinancement. Je pense qu'on peut l'entendre.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur ce rapport et sur la Métropole.

M. LE MAIRE. - Merci pour ces précisions. Vous avez parlé des thématiques que nous connaissons et qu'il est bon d'expliquer.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. ORSATTI. - Je voudrais m'inscrire en faux sur tout ce qui vient d'être dit et de façon très précise.

S'agissant du principe de solidarité de la Métropole, dans tout regroupement de communes il y a un principe de solidarité. De toute façon, disons-le concrètement ce soir et ainsi, la question ne se posera plus : il y a ce que l'on appelle l'AC, de l'ordre de 6 M€, enrichie par les différents transferts effectués - celui que l'on a fait ce soir et celui sur le tourisme qui vient s'y ajouter...

M. LE MAIRE. - Cela s'appelle la CLECT.

M. ORSATTI. - C'est inscrit dans le marbre, c'est 6 M€ environ, cela ne changera pas.

Il est certain que si l'on prend toutes les entreprises de notre territoire qui est riche en entreprises, l'impôt métropolitain voté sur la taxe foncière doit être de l'ordre de 25 M€. On ne rattrapera jamais les 25 M€ que l'on donne chaque année. C'est un principe de solidarité, cela veut dire que l'on est riche et bien portant et que l'on applique ce principe de solidarité aux communes. Sinon, ce n'est pas la peine de créer une métropole ou un regroupement de communes, cela ne sert strictement à rien ! On peut faire toutes les différences que vous voulez, ce n'est pas dans l'esprit de la solidarité et de la création d'un regroupement de communes, quelles qu'elles soient et quelle que soit la dimension, même si c'est une métropole.

Deuxième point, je ne partage pas du tout votre point de vue sur l'augmentation du prix de l'eau, sur l'augmentation des ordures ménagères et la création d'une nouvelle taxe.

M. LE MAIRE. - Quelle nouvelle taxe ?

M. ORSATTI. - La taxe foncière que vous avez créée et tous votée il y a trois ans.

M. LE MAIRE. - Elle a été baissée aussi.

M. ORSATTI. - La taxe foncière que la Métropole a créée n'a jamais été baissée, mais laissez-moi aller jusqu'au bout ! Moi, je n'interromps personne.

Il y a là un réel problème. Je pense qu'effectivement dans cette Métropole - c'est un choix budgétaire fait par le président et la majorité qui le suit, c'est-à-dire vous -, on ne maîtrise rien du tout. Il y a des dépenses énormes et je m'aperçois que le budget est de 1,3 M€ et qu'il y a 2 Md€ de déficit à la Métropole. Quand je suis parti, il y avait 1,2 M€ et aujourd'hui, il y a des dérapages. Vous allez me dire que c'est de l'investissement et du fonctionnement.

La problématique est que s'agissant des ordures ménagères et de l'eau, il faut comparer ce qui est comparable. Des comparaisons ont été faites avec la CASA. Or, la CASA est bien en dessous de ces tarifs. Ne me dites pas non...

M. LE MAIRE.- Vous ne pouvez pas comparer la CASA et la Métropole !

M. ORSATTI.- Non, mais pourquoi le prix de l'eau le ramassage des ordures...

M. LE MAIRE.- Pour l'eau, on vous l'a expliqué et vous le savez très bien. Certains dans la salle qui connaissent très bien le sujet de l'eau, on était sur le canal de la rive droite, vous le savez très bien, et l'entretien...

M. ORSATTI.- Le canal de la rive droite n'a rien à voir.

M. LE MAIRE.- Si.

M. ORSATTI.- Puis-je terminer ? Si l'on doit comparer, comparons. La CASA a une bien meilleure gestion que la Métropole...

M. LE MAIRE.- Non, je ne peux pas vous laisser dire cela, ce n'est pas possible !

M. ORSATTI.- Eh bien moi, je vous le dis !

M. LE MAIRE.- Dites ce que vous voulez, mais je vous dis que ce n'est pas vrai !

M. ORSATTI.- La CASA maîtrise et n'a pas créé de taxe foncière supplémentaire.

M. LE MAIRE.- Ne comparez pas deux agglomérations différentes.

M. ORSATTI.- Je termine. Si nous sommes dans cette situation catastrophique et qui un jour risque de nous amener à une mise sous tutelle...

M. LE MAIRE.- Arrêtez !

M. ORSATTI.- ... c'est à cause de la mauvaise gestion de cette métropole Nice Côte d'Azur.

Mme HEBERT.- Concernant l'eau et puisque tu parles de solidarité, la CASA ne fonctionne pas du tout comme la Métropole, il n'y a pas de tarif harmonisé, toutes les communes n'ont pas le même tarif, il y a aucune solidarité entre les communes. En plus, en termes d'investissement ils n'anticipent pas, c'est leur choix, la rareté de l'eau à laquelle nous faisons face. La régie Eau d'Azur a fait un autre choix, mais tu ne peux pas comparer. Pour la CASA, cela dépend des communes, il n'y a pas du tout d'harmonisation du tarif de l'eau.

M. LE MAIRE.- De toute façon, à la création de cette Métropole en 2012, certains ont voté pour la création de cette communauté urbaine. Il y a quand même une histoire : vous avez voté pour, même dans les rangs ici. La loi de 2012 obligeait à avoir cette métropole, comme d'autres métropoles de France et de Navarre. Aujourd'hui, il y a 51 communes et il y en aura 53 très prochainement et malgré certaines critiques, aucune ne souhaite sortir de cette métropole.

Aujourd'hui, c'est un fait, comme dans tout système il y a parfois plus de complications, mais dans l'ensemble la Métropole est quand même, pour toutes les communes... Il est certain que nous, Collectivité, nous avons une richesse naturelle (le centre commercial, le port, nos 300 enseignes du parc d'activité) et nous sommes, à l'origine, une ville riche. Aujourd'hui, que faisons-nous ? Cette répartition financière de la ville de Saint-Laurent-du-Var va dans les autres communes. Les trois gros contributeurs de la Métropole sont Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var, puis viennent les autres communes comme Carros.

Nous sommes contributeurs. Rien que le mètre carré ajouté à Cap 3000 - que certains décrient aujourd'hui, même vous - amène un apport financier et foncier sur l'imposition. Nous sommes des contributeurs.

Aujourd'hui, une répartition est faite. Ce n'est pas moi qui ai fait les règles, depuis 2014 on nous dit que nous sommes dans la métropole et soit, on organise aussi les enjeux de la ville avec cet enjeu métropolitain. Dieu sait si - vous l'avez rappelé tout à l'heure, j'étais président délégué - en tant que président délégué et avec les conseillers métropolitains que nous sommes ici, nous défendons aussi la ville, car parfois il faut faire des arbitrages et nous sommes là pour défendre la ville de Saint-Laurent-du-Var, tout simplement. Nous faisons entendre notre voix.

Il y a eu des transferts de personnels aussi vers la Métropole, c'est du fonctionnement et toutes les communes ont transféré le personnel en fonction des répartitions de l'activité et parfois, dans certaines communes, je vous le dis parce que je suis aussi dans les subdivisions, ils sont contents d'avoir la Métropole pour les aider.

M. ORSATTI.- C'est le but !

M. LE MAIRE.- C'est le but. Nous, ville de Saint-Laurent-du-Var, nous étions et sommes une ville « riche » (pardonnez cette expression), mais nous avons transféré aussi cette richesse dans d'autres communes de la métropole. Il est certain que l'on pourrait jouer les Astérix et être en autonomie sur la commune, mais ce n'est pas le cas, puisque cela n'a pas été le choix fait par mon prédécesseur.

Je rappelle quand même que l'origine est celle-là et, vous le savez très bien sur ce banc, Mesdames et Messieurs les élus, il y a eu une volonté, ici même, de regroupement des communes. Pourquoi ? Parce que les communes n'y arrivaient plus. En 2012, la loi a obligé à faire cette entrée dans les métropoles. Aujourd'hui, toutes les villes de France et de Navarre sont soit en communautés de communes, soit en métropole, c'est la loi. Il y a une loi. Si vous voulez déroger à la loi... Je pense que personne ici, car tout le monde est dans le droit et dans la loi, ne veut déroger à cette loi.

Il y a la loi, il y a une communauté de communes et en plus la métropole est si bien représentée qu'aujourd'hui nous avons une attractivité sans nom sur le territoire de la métropole. Je rappelle quand même qu'entre mer et montagne, nous avons la chance

d'avoir des stations de ski - et tant mieux si l'on a de la neige aujourd'hui -, il y a donc une réelle attractivité. Le tourisme se porte bien ici même, sur notre territoire. Deux autres communes souhaitent venir aujourd'hui sur l'enjeu métropolitain et d'autres communes essaient de frapper à la porte de notre métropole, mais, c'est un autre débat en tant que président délégué je pense qu'il faut rester comme nous sommes, car ouvrir à tous risque de rendre les choses plus compliquées, la répartition devant alors se faire sur d'autres communes et il y aura peut-être moins de moyens pour les autres. Restons comme nous sommes avec, bien sûr, tous les enjeux que nous connaissons.

Surtout, la Métropole permet aussi d'avoir des projets, mais la Métropole, c'est nous, c'est ce que nous donnons nous aussi. Nous sommes métropolitains, c'est un fait. J'en entends certains dire que l'on va sortir de la Métropole, mais c'est un faux débat, car nous ne pouvons pas en sortir. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Qui peut penser que c'est une possibilité ?

Aujourd'hui, nous sommes là, nous avons des élus métropolitains, nous défendons nos projets, nous sommes dans des débats avec le Conseil des maires lorsqu'on se réunit. J'ai la chance, en tant que président délégué de la Métropole, d'avoir des liens de proximité avec les responsables et, croyez-moi, quand on parle de l'avenue de Gaulle avec 5 M€, voire plus, pour des enjeux de voiries ici à Saint-Laurent, nous sommes entendus. Je pourrais prendre d'autres exemples concrets dans la commune.

Tous les systèmes ont des imperfections, pas un n'est parfait, mais dans la globalité, cela tourne bien.

Sur le ramassage des ordures, d'autres communes nous envient, car pratiquement tous les jours il y a des ramassages et des collectes alors que ce sont des prestations coûteuses. Comme le dit Pierre-Paul Leonelli, on peut se réjouir d'avoir ces ramassages.

Mme HEBERT.- Concernant les déchets, on interpelle sans cesse la Régie de la collecte pour qu'elle soit à nos côtés pour faire face à l'incivisme. Je vois souvent sur Facebook des commentaires comme « *Comment, vous n'avez pas ramassé ?* », les gens s'énervent et je le comprends, c'est insupportable de voir des déchets s'accumuler à droite et à gauche, mais la Régie de la collecte fait des tournées, enlève ; elle n'est pas parfaite, tant s'en faut, mais on se trouve confronté à cet incivisme qui me sort par tous les pores de la peau, car c'est intolérable.

Bien sûr, on n'arrête pas d'interpeller la Régie de la collecte. Ils ne m'aiment pas beaucoup là-bas, car je n'arrête pas de râler, de taper à leur porte, de leur dire d'y aller, mais eux-mêmes ont des contraintes. Ils sont organisés, ils font des tournées, etc., et à chaque fois, c'est le dilemme : vous venez enlever des déchets à peine déposés, les gens se disent « super, ils sont venus les enlever », mais si vous les laissez, vous allez en avoir encore plus. C'est un problème très compliqué à gérer.

La police municipale essaie d'identifier, mais avec les caméras vous ne pouvez pas voir, il faut faire du flagrant délit et ce n'est pas évident. On essaie d'avoir une procédure pour interpeller les gens, mais je voudrais faire comprendre que la Régie de la collecte travaille pour enlever et que nous sommes très impactés par l'incivisme des gens. C'est le message que je veux faire passer.

M. LE MAIRE.- Merci, Danielle, de ces précisions.

Madame Belot.

Mme BELOT.- Je voudrais revenir sur vos propos, Monsieur le Maire. À la création de la Métropole, j'ai été élue métropolitaine, je sais donc comment cela se passe là-bas.

Ce que nous disons est que la gestion que fait la Métropole de notre argent ne convient pas, mais nous ne demandons pas à sortir de la métropole, nous demandons juste un peu de changements et que ce ne soit pas tout le temps M. Estrosi qui soit là en maître décideur de tout. J'ai vu comment cela se passe, les maires n'osent rien dire. Le seul qui se soit opposé est l'ancien maire de Saint-Laurent-du-Var, M. Revel, qui avait démissionné des finances parce qu'il ne voulait pas finir en garde à vue comme l'est aujourd'hui le directeur du cabinet de la Métropole.

M. LE MAIRE.- Le propos que vous venez de tenir est acté au PV et c'est de la diffamation. Une garde à vue est un moyen pour être entendu, un moyen que la police a à sa disposition...

Mme BELOT.- Cela montre bien qu'il y a un problème à la Métropole ! Il y a une liste de dossiers !

M. LE MAIRE.- Vous essayez d'accuser une personne de quoi que ce soit, mais une garde à vue est un moyen aujourd'hui pour permettre aux enquêteurs de diligenter une enquête avec tous les moyens coercitifs dans le cadre de cette enquête, ce n'est en aucun cas le jugement d'un tribunal judiciaire. Je demande que vos propos soient relayés sur PV.

Mme BELOT.- Je ne dis pas que c'est un jugement, je dis juste qu'il y a quand même énormément d'enquêtes actuellement sur la Métropole, ce qui montre bien qu'il y a un problème.

M. LE MAIRE.- L'enquête en cours - puisque vous ouvrez la parenthèse que je refermerai aussitôt, car l'enquête est en cours - est faite à la demande de la Métropole et de son président, puisqu'elle s'est portée partie civile.

Dès qu'il y a eu cette source d'information médiatique que vous connaissez, le président de la Métropole, Christian Estrosi, a déposé un article 40 et une plainte auprès du procureur de la République et l'enquête suit. Nous en verrons les résultats, mais ceci étant, Madame Belot, vous qui êtes assez prudente dans vos propos, je considère qu'il vaut mieux retirer vos propos, je l'apprécierais mieux, plutôt que de jeter ainsi en pâture quelqu'un qui est en garde à vue en disant qu'il est donc coupable ; c'est ce que vous avez essayé de faire comprendre.

Mme BELOT.- Je ne dis pas qu'il est coupable. Une garde à vue ne dit pas que quelqu'un est coupable.

M. LE MAIRE.- Je vous fais reprendre vos propos, Madame.

Mme BELOT.- Je les ai déjà repris en disant que ce qui m'inquiétait était toutes les procédures en cours sur la métropole. Cela montre bien qu'il y a un problème quelque part.

M. LE MAIRE.- Tout le monde dans sa vie a eu des procédures...

Mme BELOT.- Non !

M. LE MAIRE.- Cela ne va pas tarder ! (*Rires*).

Il faut attendre le résultat final pour parler. Faisons attention à ce que nous disons, soyons prudents. Je sais que beaucoup aimeraient des procédures contre les uns et contre les autres, mais, heureusement, nous sommes dans un pays de droit et finalement, le droit donne peut-être des résultats que vous ou d'autres n'attendiez pas.

Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote, puisque nous prenons acte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport n° 10.

11. CESSION DE DROITS D'AUTEUR PAR MADAME FLORIANE MORACA POUR L'EXPLOITATION D'UN LOGO EN LIEN AVEC L'APICULTURE

M. LE MAIRE.- Madame Hébert va nous parler d'abeilles.

Mme HEBERT.- Oui, quelque chose de plus léger !

Mes chers collègues, vous le savez, depuis plusieurs années la Commune a engagé une démarche de développement durable avec la production de miel, production qui reste bien sûr à petite échelle et dont l'objectif n'est pas une quelconque commercialisation, mais plutôt la protection des abeilles.

Je rappelle que notre service Espaces verts gère nos sept ruches qui nous assurent une production annuelle de plusieurs kilos de miel avec tout de même de 50 à 70 kg récoltés chaque année.

Les opérations de suivi des ruches et de récolte du miel sont assurées par nos agents, dont Isabelle Panchieri. Je voudrais les saluer ce soir et les en remercier, car ils prennent cette mission très à cœur. Grâce à eux, nous produisons un miel de qualité qui a été plusieurs fois récompensé dans le cadre du concours national « Villes de miel », concours national organisé en partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française qui permet aux collectivités de valoriser leurs opérations de protection de la biodiversité locale.

Je rappelle également que nos pots de miel sont offerts lors de réceptions protocolaires et que l'on fait des dégustations lors de manifestations comme la Fête du terroir ou lors d'opérations pédagogiques auprès des enfants.

Nous vendons le miel uniquement lors d'opérations caritatives, ce qui est le cas avec le Téléthon chaque année au profit de l'AFM. Sur le stand, il n'y avait pas que la vente du miel, il y avait aussi de la lavande et plusieurs choses et on a quand même reversé 1 450 € à l'AFM.

Afin d'identifier notre miel de Saint-Laurent-du-Var, un logo est désormais apposé sur nos pots de miel.

M. LE MAIRE.- Et sera sur toutes les voitures de la commune !

Mme HEBERT.- Ce logo a été réalisé par Mme Floriane Moraca. Cette dame travaillait aux Espaces verts, mais elle n'y travaille plus, ayant préféré partir pour un autre plan professionnel. Nous avons bien sûr convenu avec elle de passer un contrat de cession de droits d'auteur, ce qui est l'objet de cette délibération à laquelle est annexé un projet de contrat selon lequel Mme Moraca accepte de céder ses droits patrimoniaux sur son œuvre jusqu'au 31 mai 2026, à titre exclusif et à des fins non commerciales, pour un montant de 200 €.

Je précise que ce montant de 200 € ne correspond pas à une rémunération, mais à un remboursement des frais d'enregistrement de ses droits auprès de l'INPI, tout simplement.

Elle a souhaité mettre cette date butoir de mai 2026, voulant voir comment cela se passait. Elle a souhaité se garder cette période et la possibilité, éventuellement, de récupérer ses droits. C'est son choix, on ne peut que le respecter et c'est ce qui est mentionné dans la convention que nous vous proposons d'approuver en donnant l'autorisation à M. le maire de la signer, mes chers collègues.

C'est une convention très simple pour préserver ce logo.

M. LE MAIRE.- Danielle, merci de cette présentation. Le logo est beau, sympathique ! Madame Corvest, comment le trouvez-vous, ce logo ?

Mme CORVEST.- J'aurais préféré le vrai écusson de Saint-Laurent-du-Var.

Mme HEBERT.- Plutôt que celui de Porte de France ? (*Acquiescement de Mme Corvest*).

Monsieur Villardry ?

M. VILLARDRY.- Qu'est-il prévu pour protéger ces abeilles des frelons asiatiques ? Il y a quelques frelons asiatiques dans la commune.

Mme HEBERT.- Nos ruches sont intégrées dans une protection grillagée avec des trous qui permettent juste aux abeilles de passer, pas aux frelons.

J'ai vu sur place, c'est terrible à voir, les frelons sont là et attendent les petites abeilles, qui rentrent et sortent et à peine sortent-elles de cet espace qu'elles se font attraper. Les frelons, avec ce dispositif, ne rentrent pas au plus près des ruches, cela protège donc quand même un peu.

Deuxième option prise : nous allons mettre quelques poules autour de nos ruches. C'est Isabelle Panchieri qui nous l'a proposé, car son papa est apiculteur. Forts de cela, nous allons mettre quelques poules qui vont manger les frelons asiatiques.

Pour autant, troisième option, la meilleure je pense, cet été nous faisons la transhumance de nos ruches qui seront apportées dans l'arrière-pays, à Roquebillière, là où il n'y a pas la problématique des frelons, ou beaucoup moins qu'au Moulin des Pugets où elles sont positionnées.

Voilà ce qui a été envisagé pour préserver au mieux nos abeilles.

M. VILLARDRY.- C'est très bien, mais pourquoi ne pas détruire ces nids ?

Mme HEBERT.- Quand on les trouve, oui, mais ce n'est pas évident, car ces nids se trouvent assez éloignés, les frelons sont très costauds et parcourent des distances importantes. Bien évidemment, les Espaces verts regardent et repèrent autour de nos ruches et s'ils localisent un nid de frelons, ils le détruisent ; quand ils le trouvent.

M. LE MAIRE.- Monsieur Orsatti sur les frelons ou l'abeille ?

M. ORSATTI.- J'ai vu un reportage très intéressant sur les pièges à frelons. Ils ont constitué des pièges à frelons, cela pourrait être une hypothèse supplémentaire qui les détruit.

M. LE MAIRE.- Nous, on met des poules dans les arbres !

Allez, plaisanterie mise à part, merci pour vos questions, mais franchement, ce que l'on fait est bien.

Je dois le dénoncer, nous sommes entre nous, des personnes sont venues dégrader nos ruches, il faut le savoir. Heureusement qu'elles ne sont pas là, nos abeilles, mais imaginez, on s'attaque à des ruches ! On va mettre des pièges, des mines ou je ne sais pas ce que l'on va faire, mais c'est quand même dingue ! Les abeilles, les ruches, c'est la nature, c'est tout ce que l'on peut apporter au développement durable, c'est donc quand même incroyable ! Incroyable !

La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

12. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE NCA POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Mme HEBERT.- Nous arrivons à la phase opérationnelle de la requalification de l'avenue du général de Gaulle et, à ce titre, au regard des travaux à effectuer qui relèvent à la fois de la compétence de la Métropole, mais aussi de celle de la commune, il convient d'organiser les maîtrises d'ouvrage qui vont gérer les chantiers.

Je précise que les travaux de réalisation des voiries et réseaux divers relèvent de la compétence de la Métropole pour un montant de 5,1 M€ TTC.

Les travaux de création d'espaces paysagers plantés, leur mise en lumière et les équipements de vidéosurveillance relèvent, quant à eux, de la compétence communale pour un montant estimé à 1,1 M€.

Pour une plus grande cohérence et comme on l'a fait pour d'autres chantiers, afin d'assurer un bon déroulement de ces travaux d'aménagement qui, vous le comprenez, sont très imbriqués les uns aux autres, il est préférable de ne pas passer par deux maîtres d'ouvrage, mais par une maîtrise d'ouvrage unique.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la commune et la métropole dont le projet est joint à la présente délibération, convention selon laquelle la Métropole est désignée comme le maître d'ouvrage unique de ce chantier de requalification de l'avenue Général de Gaulle, chantier qui va prochainement commencer.

Nous sommes en train de travailler avec la Métropole sur les travaux qui vont porter sur les réseaux et de finaliser tout cela. Nous irons la semaine prochaine rencontrer les commerçants, Corinne, et voir la présidente des commerçants pour lui présenter cette première tranche de travaux qui portera sur le bas de l'avenue, depuis Mimosa jusqu'aux Orangers.

M. LE MAIRE.- Comme nous nous y étions engagés.

Mme HEBERT.- C'est une première tranche de travaux. Nous allons, semaine prochaine, nous rapprocher des commerçants.

M. LE MAIRE.- Juste avant de vous donner la parole, Madame Belot, je voudrais apporter un complément d'information : il y aura des panneaux d'information - j'ai reçu cela tout à l'heure par email -, une fois que je les aurai validés, au nord et au sud de l'avenue pour expliquer ce qui va se passer sur cette avenue de Gaulle.

Madame Belot, je vous donne la parole et ensuite, si vous me permettez, je vous commenterai ces diapositives.

Mme BELOT.- Merci, Monsieur le Maire

Nous nous sommes bien évidemment favorables à l'embellissement et à la végétalisation de la ville, c'est fort agréable. Cependant, nous allons voter contre cette délibération et je m'explique...

M. LE MAIRE.- Cela commençait pourtant bien !

Mme BELOT.- Effectivement, vous allez supprimer toutes les places de stationnement de l'avenue du général de Gaulle et vous avez dit aux commerçants et aux riverains - j'ai assisté aux réunions - qu'ils pourraient dorénavant se garer soit dans les rues perpendiculaires qui vont devenir payantes pour pouvoir fluidifier la rotation, bien évidemment, soit sur les deux grands parkings, à savoir le square Bènes et le parking relais de la gare de tramway. Or, à ce jour ni l'un ni l'autre de ces deux parkings n'est sorti de terre et ce ne sera pas le cas rapidement.

Le square Bènes, vous l'avez dit tout à l'heure, a eu beaucoup de mal à commencer à commercialiser ses produits - s'il commence cette semaine, tant mieux pour lui - et donc, le parking Vinci se fera dans fort longtemps.

Quant au parking relais de la gare, je m'interroge, car si ce n'est qu'un parking relais de tramway comme à Nice, pour les riverains cela ne servira strictement à rien, nous ne pourrons pas aller acheter notre baguette en nous garant là-bas. Ceci dit, le tramway n'est pas encore là, il est tout le temps reculé, j'imagine donc que ce parking sera, lui aussi, un petit peu retardé.

C'est dommage, j'aurais préféré que l'on construise d'abord les parkings et qu'après on enlève les places de stationnement pour permettre aux gens de continuer à se garer. Là, j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu beaucoup de réflexion, excusez-moi, Madame Hébert. C'est le sens qui me dérange.

M. LE MAIRE.- Madame Belot, nous n'allons pas essayer de vous convaincre. Je donnerai la parole après à Danielle sur l'enjeu de l'avenue de Gaulle. De toute façon, je

ne m'attendais pas à ce que vous votiez ce projet. C'est un projet qui va requalifier complètement cette avenue et il a été réfléchi et pensé.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement durable - je laisserai Danielle continuer -, la place de la voiture est un vrai sujet dans nos villes. Pour aller à Nice ou Antibes, il y a de plus en plus de voitures, de plus en plus de circulation et de bouchons. Il y a des axes prioritaires et on va requalifier ; on vous montrera dans un instant les photographies.

Je dois signaler quand même que nous avons tenu plusieurs réunions avec les commerçants et les habitants et tout le monde a été très positif vis-à-vis de cette démarche consistant à enlever des voitures là où nous devons les enlever. Vous avez oublié quelques parkings que l'on vous rappellera, car quelques parkings ont été créés ou seront aménagés demain.

L'ambition est de requalifier complètement cet axe avec un projet de requalification de la gare. Le tramway va arriver, même s'il a pris un retard de quelques mois. Nous allons passer une délibération dans un instant sur La Rotonde que l'on va transférer à la Métropole pour démolir très prochainement - j'espère que vous voterez cette délibération - l'îlot Forez qui est l'entrée de ville aujourd'hui. Ce, afin de laisser place à ce parking.

Pour revenir sur le square Bènes, un parking verra le jour, puisqu'on est encore dans les clous concernant le projet du square Bènes ; on avait une date butoir et on est loin de cette date butoir pour terminer le projet fin 2025. On est encore dans les clous pour ce projet du square Bènes.

En termes de parkings :

- Nous avons créé, peut-être l'avez-vous un peu oublié, un parking de 20 places allée Simone Veil. Il n'existait pas, nous l'avons créé.
- Nous allons repenser le parking sous le pont de l'A8, puisqu'aujourd'hui c'est un trou noir.
- Nous avons repensé le parking Bettoli en mettant un dispositif sécuritaire avec des places et cela fonctionne bien.
- Demain, il y aura les places à la gare.

Croyez-moi, tout cela a été, non pas comme vous le dites, travaillé d'un côté, mais réfléchi et pensé. Demain vous ne nous donnerez pas raison, car ce serait vous désavouer, mais vous verrez la qualité de vie sur cette avenue de Gaulle.

Mme HEBERT.- Madame Belot, vous avez assisté aux réunions de présentation du projet et chaque fois le bureau d'études y a présenté le nombre de places existant actuellement, les reports de ces places et les compensations que nous faisons avec les parkings du square Bènes et du tramway où des places publiques seront réservées ; le parking n'est pas uniquement à l'adresse des usagers du tramway, c'est une chose qu'il faut poser.

Monsieur Berettoni n'est pas là, mais il travaille actuellement de façon très précise sur l'îlot Forez pour récupérer cet îlot et le démolir, ce qui va déboucher ensuite sur la réalisation du parking.

Chaque fois que nous travaillons avec la Métropole, nous mettons vraiment l'accent sur la nécessité d'un parking à la gare, en parallèle de notre requalification de l'avenue Général de Gaulle.

Comme l'a dit M. le maire, nous sommes dans une approche différente. Nous avons entendu les commerçants, leur inquiétude quant à la suppression des places de stationnement, mais elles ne sont pas supprimées, elles sont déplacées. Ce sont d'autres façons de se déplacer dans ce secteur et je pense que les gens prendront d'autres habitudes. Le cheminement piétonnier sera beaucoup plus agréable et je pense que les Laurentins auront beaucoup plus de plaisir à venir dans ce secteur, rien que pour se promener, faire les courses. Ils auront plaisir, je pense, à venir chez les commerçants de la gare.

La piste cyclable est essentielle en termes de démarche. Des personnes nous ont demandé pourquoi nous faisons une piste cyclable, disant que cela ne servait à rien, mais c'est la loi, nous sommes obligés de faire une piste cyclable. De plus, avec toutes les problématiques climatiques, comment faire l'impasse sur des modes de déplacement comme ceux-là ?

Je peux vous assurer, pour conclure rapidement, que le stationnement est un des points majeurs de notre réflexion. Nous avons eu aujourd'hui même une réunion de travail avec les services de la Métropole et ceux de Ligne d'azur pour voir comment organiser cette première tranche de travaux et nous sommes toujours dans cette réflexion pour prendre en compte les modes de fonctionnement des commerçants, leurs livraisons, les stationnements que l'on peut conserver pendant la phase de travaux. Ce n'est pas quelque chose que l'on met sous le tapis, tant s'en faut.

M. LE MAIRE. - Merci, Danielle. Je vais vous montrer des photographies.

(Projection de photographies).

Cette photographie nous situe à la gare, avenue des Mimosas, avenue qui demain sera végétalisée. Vous voyez la piste cyclable et les vélos derrière. Les trottoirs seront refaits et repensés, il y aura une voirie antibruit, etc., le mobilier urbain sera neuf.

Sur cette autre photographie, nous nous situons à l'école de la gare et au square Jean Moulin où tout le monde se gare et où c'est compliqué. Il y aura des fleurs, un square Jean Moulin complètement réfléchi, tout illuminé le soir avec des éclairages doux. Le marché pourra continuer le samedi matin sur cette place Jean Moulin. Il y aura des bancs pour les familles et, bien sûr, des ombrières.

Si je reviens sur la photographie précédente de l'avenue de Gaulle, avec cette piste cyclable et cette mobilité, ce sera beaucoup plus paisible et tranquille. C'est une nouvelle avenue qui sera fleurie et végétalisée, il y aura d'autres arbres, une végétation différente. Ce sera apaisé.

La photographie suivante se situe au niveau de La Busca où il y aura demain toute la requalification de l'avenue. Si vous comparez avec la photographie « avant », c'est le jour et la nuit.

Sur la photographie suivante, nous sommes presque au niveau de la Laurentine avec demain un tracé apaisé.

Au square Bènes, il y aura un parc de 5 000 mètres carrés végétalisé avec des lumières, etc.

Voilà les projets de la ville de Saint-Laurent-du-Var que je suis fier d'accompagner.

Je vais mettre maintenant aux voix cette délibération.

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 5 contre (Mme Corvest, M. Villardry, M. Moschetti, Mme Belot, Mme Canestrier) – 1 abstention (M. Orsatti)

Vous êtes contre le projet de Gaulle ? D'accord, c'est bien. Si nous ne faisons rien, vous nous le reprocheriez, mais quand nous faisons, vous ne votez pas, c'est extraordinaire !

13. T4 - CESSION DU LOT 2 DE L'IMMEUBLE LA ROTONDE SIS 440 ROUTE DE LA GARE ET CADASTRE SECTION AM N° 224 AU BENEFICE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR (NCA)

M. LE MAIRE.- Monsieur Bernard va nous présenter cette délibération qui est la continuité de l'action sur la ligne T4 et l'avenue de Gaulle, puisque nous allons vendre à la métropole La Rotonde qui se trouve dans l'îlot Forez afin de pouvoir, demain, démolir cet îlot.

M. BERNARD.- Pour démolir l'îlot Forez, il faut déjà en être propriétaire.

Je vous rappelle que par arrêté du 26 octobre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes a déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la métropole Nice Côte d'Azur, les travaux de création de la ligne 4 du tramway sur le territoire des communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer.

Dans ce cadre, la métropole NCA est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de cinq ans à compter de la publication dudit arrêté, les parcelles et immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération.

Or, la commune de Saint-Laurent-du-Var est propriétaire du lot n° 2 de l'immeuble La Rotonde situé au 440, route de la gare et cadastré section AM n° 224, lot de copropriété constitué de 11 appartements et de 9 locaux commerciaux dont un est encore occupé dans le cadre d'un bail commercial à destination de laverie. Cet immeuble étant compris dans le périmètre de l'opération, la Commune et la Métropole se sont rapprochées afin de procéder à une cession amiable de ce lot de copropriété. À cet égard, par avis de 17 novembre 2023 les services de la Direction immobilière de l'État, France Domaine, ont évalué ce bien à la somme de 570 000 €.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale Finances, ressources humaines et administration générale qui s'est tenue le 5 mars 2024.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Décider de procéder à la cession de la propriété communale constituée du lot n° 2 de l'immeuble La Ronde situé au 440, route de la gare et cadastré section AM n° 224, moyennant la somme de 570 000 €, au bénéfice de la Métropole.
- Dire que le paiement du prix de vente pourra être différé jusqu'au 31 décembre 2025.

M. ORSATTI.- C'est très bien, je voterai cette délibération.

Pour la personne qui figure encore dans ces locaux, avez-vous envisagé un relogement ?

M. LE MAIRE.- C'est prévu. En tout cas, c'est une belle délibération.

Avez-vous d'autres questions ? Pas de questions. Il y aura démolition de l'îlot Forez après cette vente. Je mets aux voix.

La délibération n° 13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues, vous êtes tous d'accord !

14. BAIL A CONSTRUCTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR ET LA SOCIETE ALL IN GROUP POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE PADEL

M. LE MAIRE.- J'ai l'honneur de présenter cette délibération.

Mes chers collègues, je n'ai pas encore, mais on le présentera, bien sûr en commission, le projet tel qu'il sera défini par le promoteur. Aujourd'hui, je vous demande donc de voter le fait de donner cette possibilité au groupe All In Group représenté par M. Thierry Ascione qui, pour ceux qui ne le connaissent pas - moi aussi, j'ai dû faire des recherches - est un ancien professionnel de tennis qui a gagné de grands tournois et a été le coach de M. Tsonga. Ils ont des projets un peu partout en France (à Lyon, etc.) et ils sont venus à Saint-Laurent-du-Var pour nous présenter un mini-projet que nous verrons au prochain conseil - et si ce n'est pas au prochain conseil, je vous le présenterai dès que j'aurai l'information - consistant à implanter à Saint-Laurent-du-Var un padel, un club-house, etc.

Il y a un terrain sur la commune et c'est sur cette disposition que l'on délibère aujourd'hui.

Je vous rappelle que la Commune s'est portée acquéreur de ces propriétés, sur la droite du dojo, puisqu'on a acheté un terrain, pas là où se trouvent les ânes, mais de l'autre côté. C'est inscrit au PLUM dans le cadre duquel ce terrain devait bénéficier d'un équipement sportif.

Par courrier reçu en mairie le 24 juillet 2023, la société All In Group, représentée par M. Thierry Ascione, souhaite réaliser un projet de complexe sportif de padel sur cette propriété. En effet, la société souhaite y réaliser dix terrains de padel, dont quatre couverts, ainsi qu'un club-house proposant un service de restauration et entouré d'espaces de détente.

Pour ce faire, la société All In Group a estimé à environ 3,5 M€ le montant des travaux pour la construction de ce complexe sportif et a sollicité la mise à disposition, pour une durée de 30 ans, de ladite propriété dans le cadre d'un bail à construction.

Je vous précise que ce bail à construction est régi par les articles du code de la Construction et de l'habitation qui disposent notamment qu'un bail à construction est un contrat en vertu duquel le preneur s'engage principalement à édifier des constructions sur un terrain et à les conserver en bon état pendant toute la durée du bail, que le bail à construction est conclu pour une durée comprise entre 18 ans et 99 ans et, par suite, ne peut être prolongé par tacite reconduction, ces biens revenant ensuite à la collectivité ; ils ne restent pas à l'entreprise, ils reviennent à la collectivité.

Dans ce cadre et sur la base du modèle économique présenté par la société All In Group, la Commune a saisi la Direction immobilière de l'État pour demander une estimation du terrain. Par avis du 17 novembre 2023, la Direction immobilière de l'État a estimé la redevance annuelle à la somme de 122 000 € hors taxes et hors charges, soit 3,6 M€ pour toute la durée du bail à construction, pour la réalisation dudit projet.

Après négociation avec la société All In Group, il est convenu de contractualiser les modalités de paiement en contrepartie d'une revalorisation de 10 % du montant de la redevance. En fait, on était sur un seuil en dessous et nous avons donné notre accord, mais pour un seuil supérieur de 10 %, soit un montant de 4 026 000 € pour la durée totale du bail à construction et selon les modalités indiquées. Il est ainsi proposé une modulation de la redevance les six premières années afin de tenir compte de la phase de démarrage : les deux premières années, une redevance annuelle égale à zéro, la troisième année 30 000 €, la quatrième année 40 000 €, la cinquième année 50 000 €, la sixième année 60 000 € et la septième année 160 000 €.

Par courrier du 20 février 2024, la société All In Group a donné son accord sur cette proposition.

Il est porté à votre connaissance que les constructions édifiées par la société en fin de bail, sans que cette dernière n'ait à verser une quelconque indemnité, reviendront à la commune.

Je vous demande de valider ce projet. Nous avons mis une photo d'un padel pour vous expliquer. Ce n'est pas du tennis, mais du padel. Il y aura dix padels à l'air libre et en couvert, un club-house. Je vous invite à regarder ce que fait Jo-Wilfried Tsonga à Villeneuve-Loubet et à Lyon. Cela va élever le niveau de notre offre sportive et c'est pour nous une chance qu'un tel groupe s'intéresse à la ville de Saint-Laurent-du-Var.

Jo-Wilfried Tsonga devait être présent aujourd'hui à nos côtés, mais pour des raisons professionnelles il n'a pas pu être là et s'en excuse. Il présentera le projet à l'ensemble des élus très prochainement, à un prochain conseil.

Je ne vais pas vous faire l'offense de vous dire que le padel est un sport avec raquettes sur des terrains de 20 mètres de long, ce sont de petites raquettes, de petites balles. Que pourrais-je ajouter sur le padel ou sur Jo-Wilfried Tsonga ? Vous le connaissez, je ne vais pas vous faire cette offense, c'est un international de tennis.

C'est pour nous la possibilité d'avoir cette offre sportive. Je sais que le padel monte en flèche aujourd'hui en termes de sport et le fait que des investisseurs tels que M. Tsonga

et M. Ascione souhaitent venir à Saint-Laurent-du-Var montre aussi l'attractivité de la commune. Nous sommes aujourd'hui terre de Jeux olympiques, demain nous recevrons le champion olympique et trois fois champion du monde japonais, un grand monsieur du judo qui fait une tournée internationale.

Nous sommes aujourd'hui reconnus pour tout ce que nous faisons en termes de sport et d'attractivité sportive et avoir un tel projet est pour nous une fierté.

Mes chers collègues, je vous présenterai le projet dans sa finition dès que je l'aurai. Ils ne voulaient pas nous présenter quelque chose sans avoir l'assurance que le Conseil municipal allait voter cette délibération.

Je pense avoir tout dit. Avez-vous des questions ? Monsieur Pauselli.

M. PAUSELLI.- Monsieur le Maire, mes chers, mes chers collègues, j'ai juste une question à poser à l'ensemble de mes collègues : ne sommes-nous pas en train de tirer une balle dans le pied du club de Montaleigne qui vient d'investir encore dans deux terrains de padel et qui, apparemment, a des difficultés aussi, puisque j'ai entendu dire que le restaurant allait fermer ? Est-ce bienvenu ? Est-ce que notre adjoint aux sports a étudié ceci ?

M. LE MAIRE.- La transparence de la majorité veut qu'elle pose des questions ! (Rires). C'est bien, vous avez très bien fait de le dire, ainsi, au moins, c'est très clair.

Non, il n'y a pas de concurrence avec Montaleigne et, au contraire, cela donnera un surplus à l'activité de padel, puisqu'aujourd'hui tout le monde en réclame. Il y a bien trois clubs de tennis aujourd'hui dans la commune, deux clubs nautiques, deux clubs de judo et l'Agasc, du karaté, du budokai. On a tout ce qu'il faut sur la commune, voire en double, ce ne sera donc pas gênant.

Vous voyez, la majorité pose des questions même en conseil, c'est bien.

Est-ce que l'opposition a des questions ? Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Monsieur le Maire, pourquoi pas ce projet, en effet. Nous avons examiné ce projet, il y a une demande, donc pourquoi pas, allons dans ce sens puisqu'ils font les travaux, mais, je l'avais déjà souligné en commission Finances, il est un peu gênant que les premières années ils ne paient pas grand-chose, voire rien les deux premières années.

M. LE MAIRE.- C'est normal, ils investissent. Je savais que vous alliez rebondir sur ce point avec votre œil vigilant.

M. ORSATTI.- Cela ne fait que 130 000 € sur 30 ans, ce n'est pas énorme !

M. LE MAIRE.- Ils investissent plus de 4 M€ et ensuite tous ces biens vont revenir à la Commune. Si je vous vois jouer au padel...

M. ORSATTI.- Je ne joue jamais au padel !

M. LE MAIRE.- Vous ne venez pas à Cap 3000 ? Vous ne jouez pas au padel ? C'est incroyable ! Vous viendrez au padel, quand même, si je vous invite ?

M. ORSATTI.- Je viendrai voir.

Mme BELOT.- Pour le coup, je trouve que c'est un très beau projet. Il est très bien de leur permettre de construire et de souffler avant de commencer, sinon ils vont se casser la figure ! Félicitations !

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote, je pense à l'unanimité, car c'est un beau projet. Merci à tous ceux qui ont réfléchi à ce projet au sein de mon cabinet et autour de moi. Je le mets aux voix.

La délibération n° 14, mise aux voix, est adoptée par 32 voix pour – 0 contre – 3 abstentions (M. Villardry, M. Moschetti, Mme Canestrier)

Il y a quand même trois abstentions ! Vous n'aimez pas le padel !

M. VILLARDRY.- Non, ce n'est pas du tout cela, mais nous n'avons pas le projet.

M. LE MAIRE.- C'est pour le terrain déjà. Faites ce que vous voulez. Vous êtes contre de Gaulle, contre le projet, contre tout, c'est dommage.

Merci aux collègues qui ont voté pour. Les autres ne joueront pas au padel, je vous le dis ! (*Rires*).

Monsieur Vaïani, succinctement, la délibération n° 15.

15. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE ATTRIBUÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET L'ETAT - SECTION INVESTISSEMENT

M. VAÏANI.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais étayer un peu cette première délibération, mais la prochaine étant similaire, ce sera davantage résumé.

Mes chers collègues, le but de cette délibération et de la suivante est forcément de récupérer des fonds pour la petite enfance, ce qui, par les temps qui courent, n'est pas un luxe.

En effet, le Gouvernement, la direction générale de la Cohésion sociale et la Caisse nationale d'allocations familiales, en partenariat avec la délégation interministérielle de la Prévention et de la lutte contre la pauvreté, ont lancé un appel à projets dénommé « Fonds d'innovation pour la petite enfance » afin d'accélérer le déploiement du service public de la petite enfance.

Pour en profiter, nous avons, en section investissement, proposé un projet communal qui a répondu à l'ensemble des critères dont vous avez le détail et après avoir été défendu par la sous-directrice de la CAF, ce projet a été retenu par le Comité de sélection.

Les actions porteront sur la dés-imperméabilisation et la végétalisation des espaces extérieurs des établissements d'accueil de jeunes enfants, l'achat de gros matériels pour tendre vers le zéro plastique, l'achat de malles pédagogiques, la rénovation d'un espace Parents dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ; nous l'avons d'ailleurs déjà fait à la Maison de la famille que nous venons de terminer.

L'enveloppe préalable pluriannuelle de trois ans est de 92 500 €, dont 50 000 € la première année en 2023, 15 000 € en 2024 et 27 500 € en 2025.

Le déblocage des fonds se fera sous transmission de factures, à la hauteur de 80 % de la dépense, 20 % restant notre charge.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale Famille, petite enfance, éducation, animation, jeunesse qui s'est tenue le 19 février 2024 et je vous demande de l'approuver et d'autoriser M. le maire à le signer.

M. LE MAIRE.- Merci, Marcel, pour ces explications précises. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix.

La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

16. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE ATTRIBUÉ PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES ALPES-MARITIMES - SECTION FONCTIONNEMENT

M. VAÏANI.- Comme dit tout à l'heure, c'est une délibération similaire, seul change le fait que c'est en section de fonctionnement. L'enveloppe globale reste la même, seuls changent les critères dont vous avez aussi la liste et les actions qui devront porter sur :

- L'accessibilité pour les professionnels de terrain à des actions de formation spécifiques à la petite enfance, hors partenaires habituels.
- Le développement de partenariats avec des artistes ou des sportifs qui se déplaceront au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.
- La fréquentation de lieux artistiques, culturels ou sportifs par les enfants et leurs encadrants.

M. LE MAIRE.- Pas de questions ? (*Aucune question*). Je mets aux voix.

La délibération n° 16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci, Marcel pour la présentation.

17. MODIFICATION DU PERIMETRE DES SECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR – APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2024

Mme LIZEE-JUAN.- Vous êtes habitués à ce genre de délibération, régulièrement nous revoyons le périmètre d'affectation des périmètres scolaires.

En fonction des effectifs de chaque établissement, quand nous sentons que certains effectifs dans certaines écoles sont trop importants, nous rééquilibrons les périmètres scolaires. Là, il y a une création de classe à l'école Cassin, une onzième classe créée en septembre après comptage d'enfants et nous avons souhaité, avec M. l'inspecteur et les équipes de la direction Éducation jeunesse, revoir certains périmètres.

Le boulevard Marcel Pagnol était coupé en deux à partir de l'agence Astier, une partie allant à Cassin, une partie à Louis Ravet, mais comme l'école Ravet est un petit peu surchargée, la décision a été prise de mettre l'ensemble du périmètre de Marcel Pagnol sur Cassin.

Nous essayons de réajuster en fonction des effectifs et des prévisions que nous avons pour l'année 2024-2025.

Je soumets cela à votre approbation.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame. Y a-t-il des questions ? Monsieur Orsatti ?

M. ORSATTI.- Dans la délibération, il est indiqué que c'est un périmètre partagé. Est-ce un périmètre réel ou partagé ?

Mme LIZEE-JUAN.- Il y a les deux. Normalement, s'il y a une inscription sur le périmètre du bas de Pagnol, cela va à Cassin, mais si, par exemple, Cassin était surchargée et si Ravet avait moins d'effectifs - tout peut arriver -, cela reste un périmètre partagé. On se donne les deux possibilités.

M. ORSATTI.- Oui, car c'est bien, un périmètre partagé !

Mme LIZEE-JUAN.- Oui, c'est ce que l'on essaie de faire le plus. On essaie de faire moins de périmètres réels, mais c'est vraiment en fonction des effectifs, car il est assez particulier de voir comment, selon les années, les effectifs peuvent bouger, malgré les prévisions que nous faisons.

M. ORSATTI.- Nous avons une capacité de 3 000 en tout !

Mme LIZEE-JUAN.- Pas sur ces secteurs qui sont extrêmement surchargés, car il y a eu des constructions et tant mieux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Orsatti, merci Brigitte.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

18. RECONDUCTION PAR AVENANT ET SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PETITS-DEJEUNERS A L'ECOLE, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CITES EDUCATIVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Mme LIZEE-JUAN.- Nous vous proposons un avenant à la signature de la convention relative à la mise en place des petits-déjeuners.

Vous vous en souvenez, nous avons mis en place ces petits-déjeuners dans le cadre des Cités éducatives au groupe scolaire Gare, en partenariat avec l'Éducation nationale. C'est vraiment un travail partenarial.

Monsieur le Maire a souhaité que l'on élargisse cette intervention. Vous avez quelques photographies. Nous essayons de donner, avec la présence des parents s'ils le souhaitent - je remercie vraiment les équipes de la restauration pour leur

investissement à nos côtés, une équipe sous l'égide de Carole Lambert qui est présente pour les petits-déjeuners, il y a des petits-déjeuners salés, sucrés - toutes les obligations nutritionnelles pour aider nos enfants à évoluer dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire nous a demandé de l'élargir pour l'année 2022 - puisqu'on parle de cette année de réalisation - à certaines écoles et l'année 2023-2024, verra une augmentation.

Vous l'avez vu dans la convention, 661 enfants en ont bénéficié, soit plus de 3 000 petits-déjeuners. Pour y avoir assisté avec M. le maire et Bernard Girardot régulièrement, c'est un moment important pour les enfants, car ils prennent le temps. De plus en plus de parents travaillent et c'est bien, mais malheureusement, ils ont besoin de partir tôt et parfois, l'enfant n'a pas le temps de prendre un petit-déjeuner. Là, on prend le temps. Il y a surtout un lien pédagogique avec les enseignants, puisqu'on y parle de nutrition et les enfants repartent avec un petit document que nous leur donnons avec tout l'équilibre alimentaire nécessaire pour un petit-déjeuner, ce qui aide aussi les parents à travailler sur cette dimension.

C'est une orientation que nous avons prise avec l'Unicef dans le cadre de Ville amie des enfants et M. le maire a souhaité que l'on travaille sur l'accompagnement et la nutrition de nos enfants.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci, Brigitte. Nous avons de belles photographies. Je suis vraiment très heureux, avec Brigitte - je remercie Bernard et l'ensemble des équipes de nos écoles - parce que nos enfants ont besoin d'avoir un bon petit-déjeuner et regardez comme il est magnifique ! Ils mangent avec appétit parce que certains ne mangent pas à la maison. Ces petits enfants-là, croyez-moi, ne laissent pas leur part !

C'est bien, c'est une belle initiative qui va être renouvelée dans toutes nos écoles. Il y a même des omelettes et un peu de tout. C'est vraiment un petit-déjeuner complet et normal pour nos petites têtes blondes.

Mme LIZEE-JUAN.- Ce qui est intéressant est que les bébés en maternelle n'ont pas l'habitude de boire au bol, car ils sont encore souvent au biberon, non pas parce que les parents veulent les laisser au biberon, mais parce que c'est plus simple. Du coup, il y a tout cet apprentissage : savoir manger normalement, proprement, respecter les codes.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci à Brigitte et à l'ensemble des équipes. Je mets aux voix.

La délibération n° 18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, juste avant de lever la séance je voudrais faire un petit rappel au règlement intérieur : si vous avez des questions, posez-les dans les temps qui vous sont impartis et vous avez largement le temps. Ce soir il n'y aura pas de questions, je pense que celles que vous avez posées le seront à nouveau, mais il faudra nous les reposer - cela s'est produit avec M. Orsatti - pour le conseil prochain.

Je vous souhaite une excellente soirée à toutes et à tous et vous dis à très bientôt.
Merci !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

